

Saint-Flour Communauté

Portrait de territoire
2021

Gorges de la Truyère



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

— SOMMAIRE



L'essentiel en chiffre	P.3
Données administratives et démographie	P.4
Données physiques et occupation du sol	P.6
Compétences	P.8
Vie de territoire	P.11
Mobilité	P.15
Économie	P.17
Agriculture	P.18
Urbanisme, logement et habitat	P.27
Environnement	P.32
Patrimoine	P.41

53 communes

23 447 habitants

21 % de son territoire est situé dans le PNR des volcans d'Auvergne

22 % de son territoire est situé dans le PNR de l'Aubrac

28 % de son territoire est recouvert par la forêt

18,2 % des emplois sont issus la filière agricole

815 exploitations agricoles

22 % de la SAU départementale

13 monuments historiques

1 site classé



23 447

HABITANTS

53

COMMUNES

17,2

HABITANTS/KM²

N° siren : 241501055

Saint-flour Communauté

Village d'entreprises

ZA du Rozier-Coren

15100 Saint-Flour

Téléphone : 04 71 60 56 80

Site internet : <https://saint-flour-communaute.fr/>

Elus :

Présidente : Céline Charriaud

Vice-présidents :

1^{er} : Jean-Jacques Monloudou (administration général et RH)

2^e : Christophe Vidal (développement communal et services aux communes)

3^e : Philippe Mathieu (dynamique économique)

4^e : Pierre Chassang (habitat, mobilité et planification)

5^e : Daniel Miral (finances et contractualisations financières)

6^e : Martine Guibert (emploi, formation et transition énergétique)

7^e : Jean-Luc Boucharenc (tourisme, thermalisme et activités de pleine nature)

8^e : Jean-Marc Boudou (agriculture et environnement)

9^e : Sophie Bénézit (culture, patrimoine et alimentation)

10^e : Gérard Delpy (services à la population)

11^e : Gerard Mouliade (partenariats territoriaux)

12^e : Marc Pougnet (sport et jeunesse)

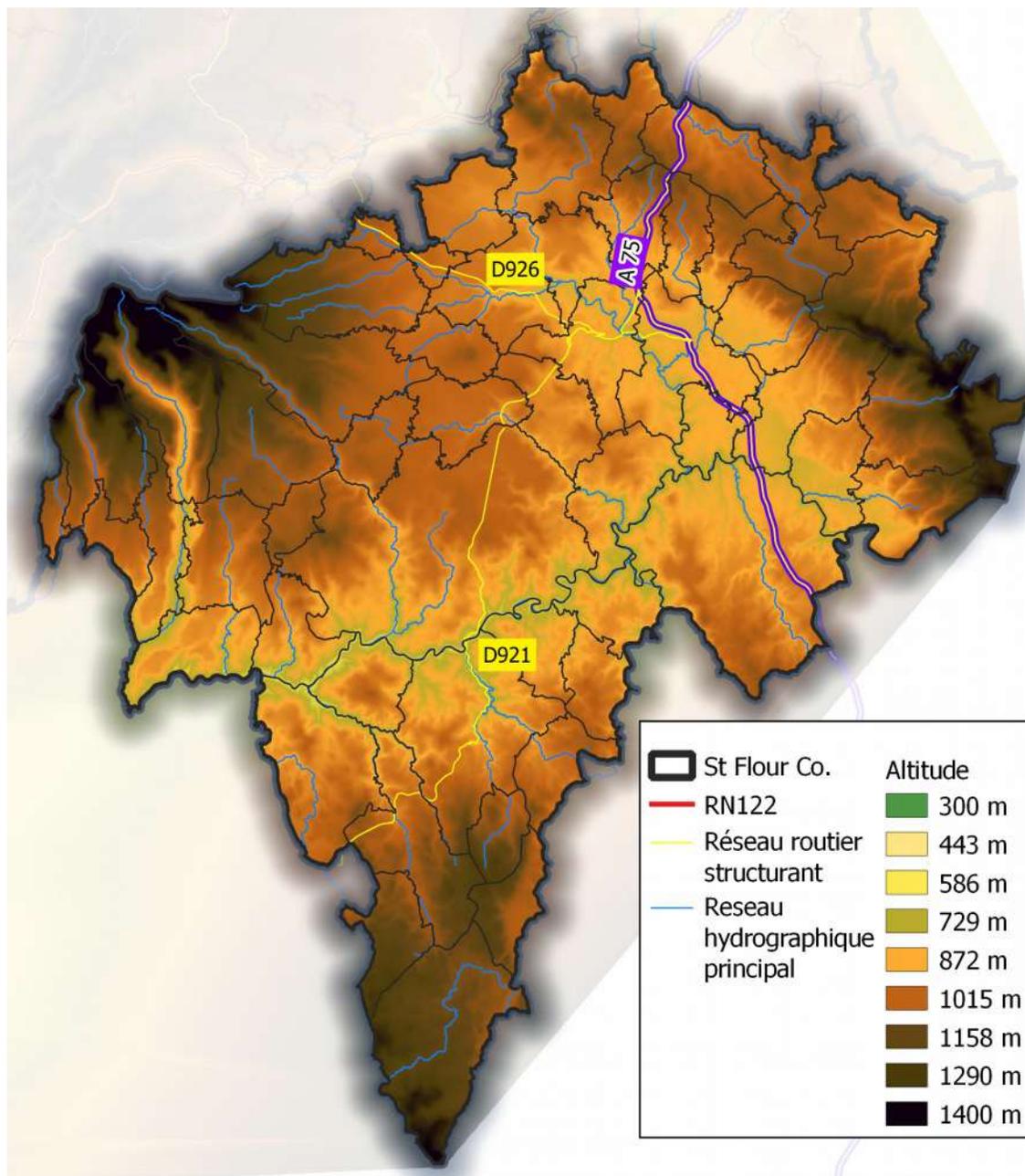
Date d'élection : Juin 2020

Budget 2020 :

Fonctionnement : 13,9 M€

Investissement : 8,5 M€

Caractéristiques du territoire



Issue de la fusion de 4 EPCI, Saint-Flour Communauté représente le plus grand territoire du département, tant par sa superficie que par le nombre de commune qui le constitue.

50 % de la population se concentre sur 6 communes et plus de la moitié du territoire compte une densité inférieure à 10 habitants/km².

Périmètre : 323 km

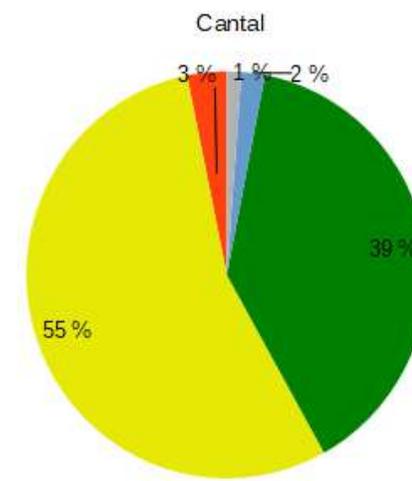
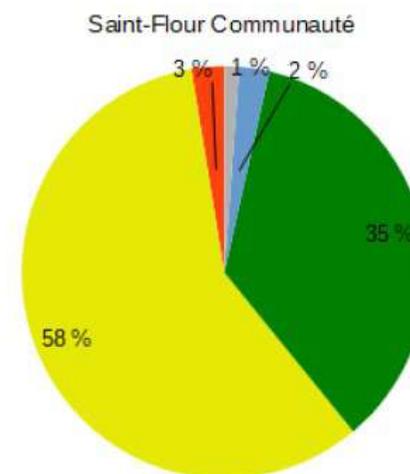
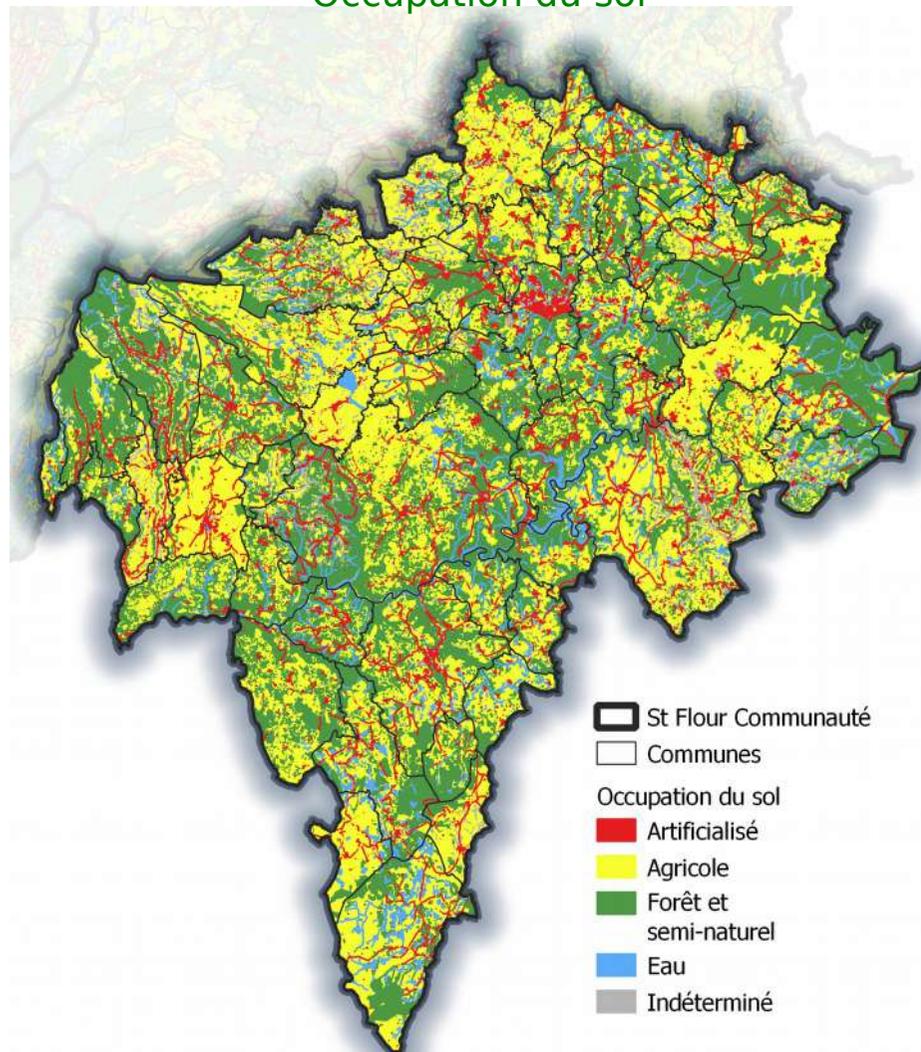
Superficie : 1366 km²

Altitude mini : 620 m

Altitude maxi : 1812 m

Altitude moyenne : 1006 m

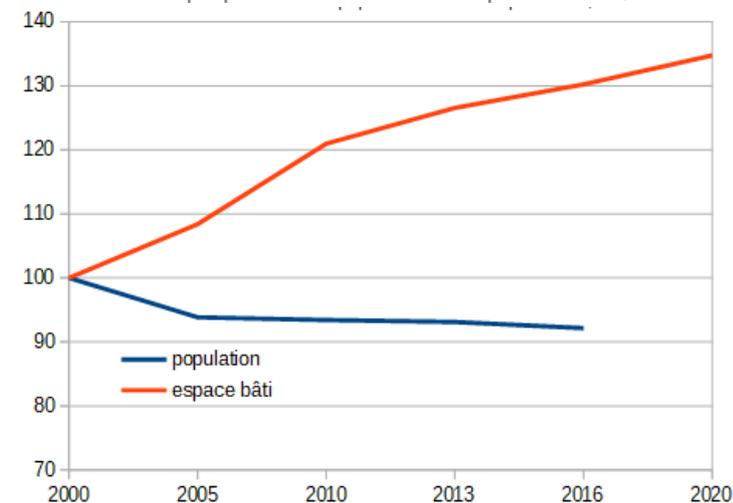
Occupation du sol



Territoire essentiellement agricole et forestier, le Cantal détient le taux d'artificialisation le plus faible de la région (on notera, par exemple, que l'Isère est à plus de 8 % d'artificialisation de son territoire. Quant au Rhône c'est plus de 17 % du territoire qui est artificialisé).

L'artificialisation du Cantal se cantonne principalement à ses zones urbaines qui représentent à elles seules 65 % des surfaces construites. On le remarque sur Saint-Flour Communauté avec les pôles urbains de Saint-Flour et Chaudes-Aigues.

Evolution de la population et de l'espace bâti, base 100.



OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace :

- * Élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur ;
- * Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- * Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Développement économique :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;

- * Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques, (portuaire ou aéroportuaire),
- * Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- le soutien à l'amélioration et au développement du commerce, de l'artisanat à travers les offices de commerce et de l'artisanat.
- les actions collectives de type « coeur de ville – centre bourg »
- le soutien aux activités commerciales dans le cadre d'opération groupée, de type FISAC
- l'observation des dynamiques commerciales,
- l'élaboration de chartes ou schémas de développement commercial,
- l'élaboration d'une stratégie d'intervention communautaire en matière de création ou restructuration de zones commerciales

Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages

GEMAPI

OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

* Au titre du développement durable et de la transition énergétique, Sont d'intérêt communautaire

- La collecte des plastiques agricoles et les opérations groupées de collecte des encombrants, de la ferraille et des épaves

- La réalisation et l'entretien des mobilités douces et durables figurant au projet de territoire

- L'étude, la réalisation et l'aménagement d'infrastructures ou d'équipements concourant au développement de la mobilité figurant au Plan Climat Air Energie Territorial ou inscrits au projet de territoire

- La lutte contre la précarité énergétique des bâtiments publics intercommunaux

- L'étude, la réalisation et la gestion d'équipements ou infrastructures concourant à la transition énergétique, figurant au Plan Climat Air Energie Territorial ou inscrits au projet de territoire

- La réalisation, l'entretien, et l'exploitation des réseaux de chaleur bois du Crozatier, de Volzac, de Besserette et chaufferies bois du Centre aquiludique et ceux inscrits au projet de territoire ou figurant au Plan Climat Air Energie Territorial ou au projet de territoire ;

* Au titre de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles du territoire, Sont d'intérêt communautaire

- Les sites Natura 2000 dont la gestion et l'animation font l'objet d'une convention de transfert entre l'Etat et Saint Flour Communauté

- Les zones humides des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint Flour

- Les trames vertes et bleues de la Truyère et de la Planèze de Saint Flour

- L'animation de la charte forestière de Margeride

- La participation à la charte forestière de l'Aubrac

- La gestion et l'animation des Espaces Naturels Sensibles

* Au titre de l'agriculture durable et des filières locales, Sont d'intérêt communautaire :

- Le soutien et l'accompagnement aux productions agricoles valorisant les spécificités d'un territoire de montagne

- Le soutien et l'accompagnement aux productions agricoles produites et transformées localement créatrices de valeur ajoutée

- Le soutien et l'accompagnement à la commercialisation et la logistique des produits transformés localement

- Le soutien aux filières locales

Politique du logement et cadre de vie

* Les opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Programme d'Intérêt Général, Programme Habiter Mieux ... et toute autre opération conventionnelle similaire d'amélioration de l'habitat

* Le soutien à la rénovation de logements locatifs publics communaux

OPTIONNELLES

Voirie

- * Les voiries internes des zones d'activités économiques
- * Les mobilités douces et durables figurant au Plan Climat Air Energie Territorial ou inscrits au projet de territoire
- * Les aires de covoiturage, les infrastructures ou les équipements concourant au développement de la mobilité figurant au Plan Climat Air Energie territorial ou inscrits au projet de territoire

Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- * Les équipements sportifs suivants sont d'intérêt communautaire :
 - Le complexe couvert multisports intercommunal Saint Flour
 - Le centre aqualudique intercommunal Saint-Flour
 - Le terrain de concours hippique intercommunal
 - Le Centre équestre intercommunal Pierrefort
 - La Halle sportive et d'animation Pierrefort
 - Le Complexe départemental de tennis couvert Saint Flour
- * Les équipements culturels suivants sont d'intérêt communautaire :
 - Le conservatoire d'enseignement artistique intercommunal Saint Flour
 - Le centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine Saint Flour
 - L'école du patrimoine Montchamp
 - La médiathèque Pierrefort
 - La médiathèque Neuvéglise
 - Le pôle culturel et la Maison de site Alleuze (atelier, maison de site, gîtes)
 - L'écomusée de Margeride
 - Le centre de protection et de valorisation des collections des musées de France

Action sociale d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- * Au titre de la solidarité et l'autonomie des personnes :
 - l'élaboration et le suivi du contrat de cohésion sociale
 - la gestion du service de portage de repas à domicile
- * Au titre des aides sociales figurant au contrat de cohésion sociale
 - le soutien financier auprès des familles au titre de la mission de gestionnaire de proximité des transports scolaires
 - le soutien financier à la mobilité défini dans le contrat de cohésion sociale à l'échelle communautaire
- * Au titre de la petite enfance :
 - l'élaboration d'études et de schémas d'organisation des services petite enfance et les actions et projet qui en découlent
 - la gestion et l'animation des Relais Petite Enfance (RPE)
 - la gestion et l'animation des micros crèches de Pierrefort et Saint-Flour
 - l'aménagement et l'entretien de la micro crèche de Pierrefort et de celles qui sont intégrées au schéma d'organisation des services petite enfance.

Assainissement

- * Service public d'assainissement collectif

OPTIONNELLES

Création et gestion de MSAP

- * MSAP Pierrefort
- * MSAP Chaudes-Aigues
- * MSAP de la Margeride
- * MSAP Neuvéglise-sur-Truyère

FACULTATIVES

Santé et dépendance

- * L'élaboration, l'animation et le suivi des dispositifs liés aux politiques publiques de santé à l'échelle communautaire, de type Contrat Local de Santé
- * Le soutien à l'installation de professionnels de santé

Création, aménagement et gestion d'équipement structurants de santé

- * Pôle territorial de santé – Saint-Flour
- * La maison de santé – Valuéjols
- * La maison de santé – Neuvéglise
- * La maison de santé- Pierrefort

Création, aménagement et gestion d'équipement structurants de service à la population

- * Les agences postales intercommunales de Saint Flour Faubourg et de Ruynes en Margeride
- * Les accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) de Saint Flour et de Planèze

Mobilité et transport de personne

- * La gestion d'un service de Transport à la demande
- * La mission de Gestion de Proximité des Transports Scolaires
- * Le soutien à la mobilité : l'aide au transport dans le cadre des activités scolaires, l'aide au transport jeunesse en faveur des associations agréées de type JEP, EVS ou équivalent et du Centre social de Saint Flour
- * L'animation d'actions en faveur de la mobilité et du covoiturage
- * Les liaisons et dessertes de bus urbain en direction des zones d'activité économiques, hors périmètre communal

Emploi, insertion, économie sociale et solidaire

- * La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale ;
- * La réalisation d'une activité de recyclerie complémentaire du Site Emmaüs Cantal-Saint Flour ;
- * Le soutien et l'accompagnement à des actions collectives de l'économie sociale et solidaire

Boues et station d'épuration

- * ramassage et traitement

FACULTATIVES

Mobilité et transport de personne

- * La gestion d'un service de Transport à la demande
- * La mission de Gestion de Proximité des Transports Scolaires
- * Le soutien à la mobilité : l'aide au transport dans le cadre des activités scolaires, l'aide au transport jeunesse en faveur des associations agréées de type JEP, EVS ou équivalent et du Centre social de Saint Flour
- * L'animation d'actions en faveur de la mobilité et du covoiturage
- * Les liaisons et dessertes de bus urbain en direction des zones d'activité économiques, hors périmètre communal

Enfance jeunesse

- * L'animation et la gestion d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires
- * La gestion et la coordination du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Contrat CTG ou tout autre dispositif similaire
- * Les études et animations des actions à destination des jeunes : Pass'Activ'Jeunes, animation du Conseil Intercommunal des Jeunes, soutien à l'organisation et à l'encadrement d'animations et d'activités en faveur des jeunes du territoire

Immobilier d'entreprises

- * Les opérations immobilières liées aux activités de main d'œuvre ou relevant des filières locales

Construction, réhabilitation et gestion des équipements agroalimentaires intercommunaux

- * L'abattoir de Pierrefort
- * L'atelier de découpe et de transformation de Pierrefort
- * Le laboratoire pédagogique et expérimental de Volzac-Saint-Flour
- * Le village agroalimentaire de Camiols – Saint Flour

Valorisation des ressources locales

- * La gestion et l'exploitation des forages F1, F2, F3 et F4- Coltines
- * La recherche et l'exploitation de ressources en eau exclusivement à destination d'une exploitation économique et commerciale (embouteillage) ou de valorisation énergétique ;

Entretien, gestion et exploitation de commerces de proximité en milieu rural

- * Les multiples ruraux de Faverolles et Loubaresse, Malbo
- * L'atelier relais supérette de Pierrefort et l'atelier relais boulangerie de Pierrefort

Activités de pleine nature et de loisirs

- * L'aménagement et entretien de sentiers de randonnées inscrits au PDIPR
- * L'aménagement et entretien des sentiers VTT FFC, GTMC Massif Central, Grand tour VTT Saint Flour Horizons volcaniques
- * L'aménagement, la gestion, et l'entretien des sites et équipements structurants d'activités de pleine nature, à savoir :
 - Le site du Bike parc et le site d'accrobranches- Coltines
 - La via Ferrata de Turlande –Paulhenc
 - Le domaine nordique de Prat de Bouc Haute Planèze et Cézens (bâtiments de Prat de Bouc, le Ché)
 - Le domaine nordique du Pas de Mathieu- Saint Urcize

Tourisme

- * La création et l'aménagement d'aires de stationnement et de services de camping- cars, à savoir Ruynes, Faverolles, Saint just, Saint Flour, Védrières St Loup, Paulhac, Pierrefort, Neuvéglise, Chaudes Aigues, et de toute autre aire figurant au projet de territoire
- * L'organisation ou le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire et de grande envergure

Patrimoine et paysages

- * L'aménagement, la mise en valeur et la rénovation des sites touristiques à fort enjeu patrimonial et des paysages remarquables emblématiques
- * Le soutien à la mise en valeur du petit patrimoine dans le cadre d'opérations groupées d'intérêt communautaire ;
- * Le soutien à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, du paysage, et de l'architecture à fort enjeu identitaire
- * L'aménagement et l'entretien des sentiers thématiques retenus au titre du Pays d'Art et d'Histoire
- * La mise en valeur et la promotion de l'itinérance culturelle à fort enjeu historique

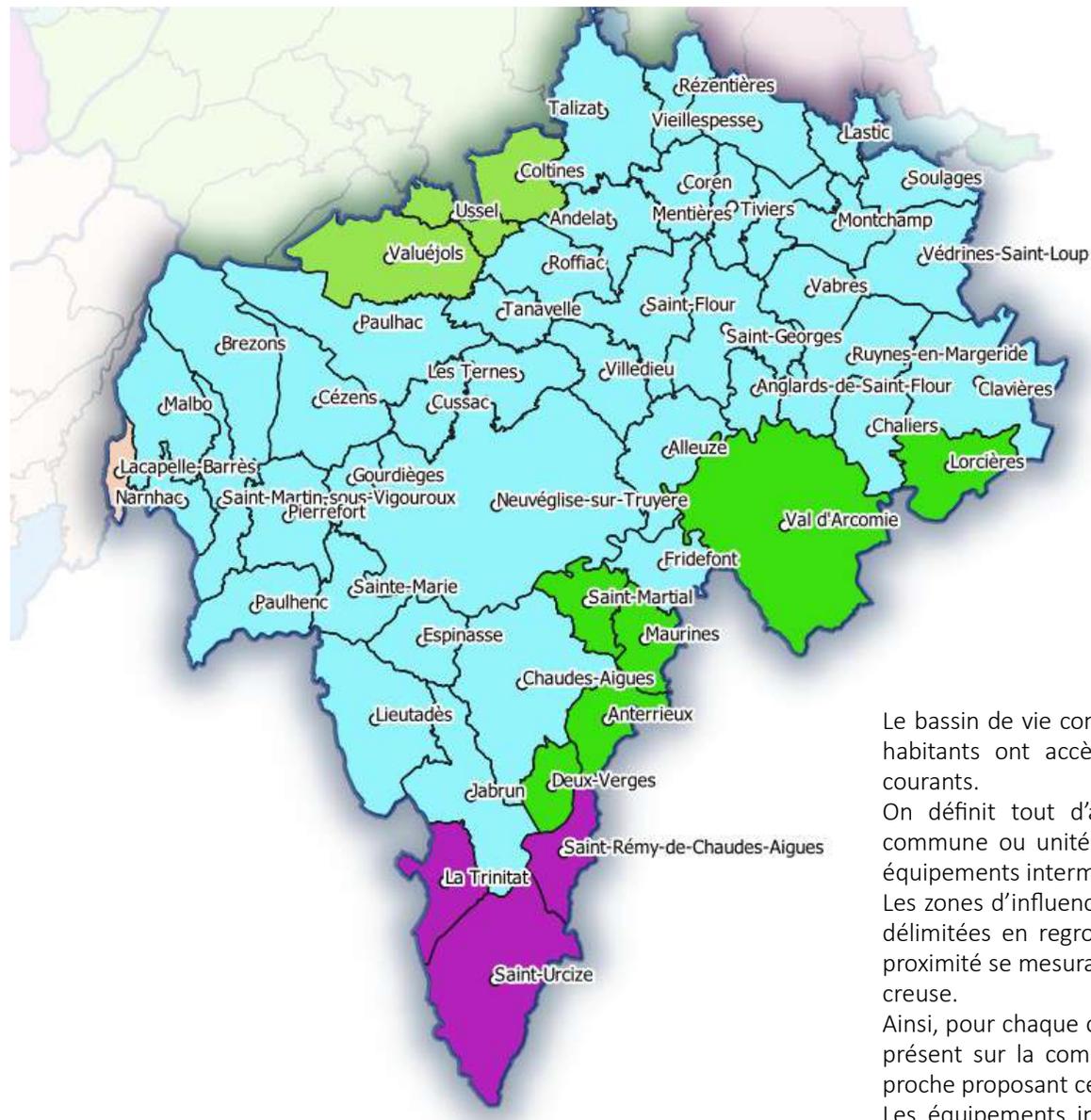
Action culturelle

- * L'accès pour tous à l'enseignement artistique
- * La diffusion du spectacle vivant et des pratiques artistiques intégrée à la programmation culturelle
- * L'animation, la promotion et la gestion de l'écomusée de Margeride
- * L'animation des actions, la médiation des publics et la promotion du Label « Pays d'art et d'histoire » pour les communes concernées
- * La réalisation de la signalétique culturelle du label « Pays d'art et d'histoire » pour les communes concernées
- * L'accès à la lecture publique par la mise en réseau, l'accompagnement et le développement des ressources numériques des médiathèques
- * L'accès à l'art contemporain par l'organisation de la Biennale «Chemin d'art»
- * La mise en valeur du Grenier de Lili

Le **programme Petites Villes de Demain** vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le Cantal est particulièrement concerné avec de nombreux centre-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipements et services. Dans le département, ce sont 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales totalisant 26 communes qui sont lauréats du programme Petites Villes de Demain.

Villes lauréates du programme Petites villes de demain





Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (voir p.13).

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte (voir p.13).

- Bassin de vie**
- Aurillac
 - Bort-les-Orgues
 - Decazeville
 - Laguiole
 - Langeac
 - Massiac
 - Mauriac
 - Maurs
 - Murat
 - Mur-de-Barrez
 - Riom-es-Montagnes
 - Saint-Chély-d'Apcher
 - Saint-Flour

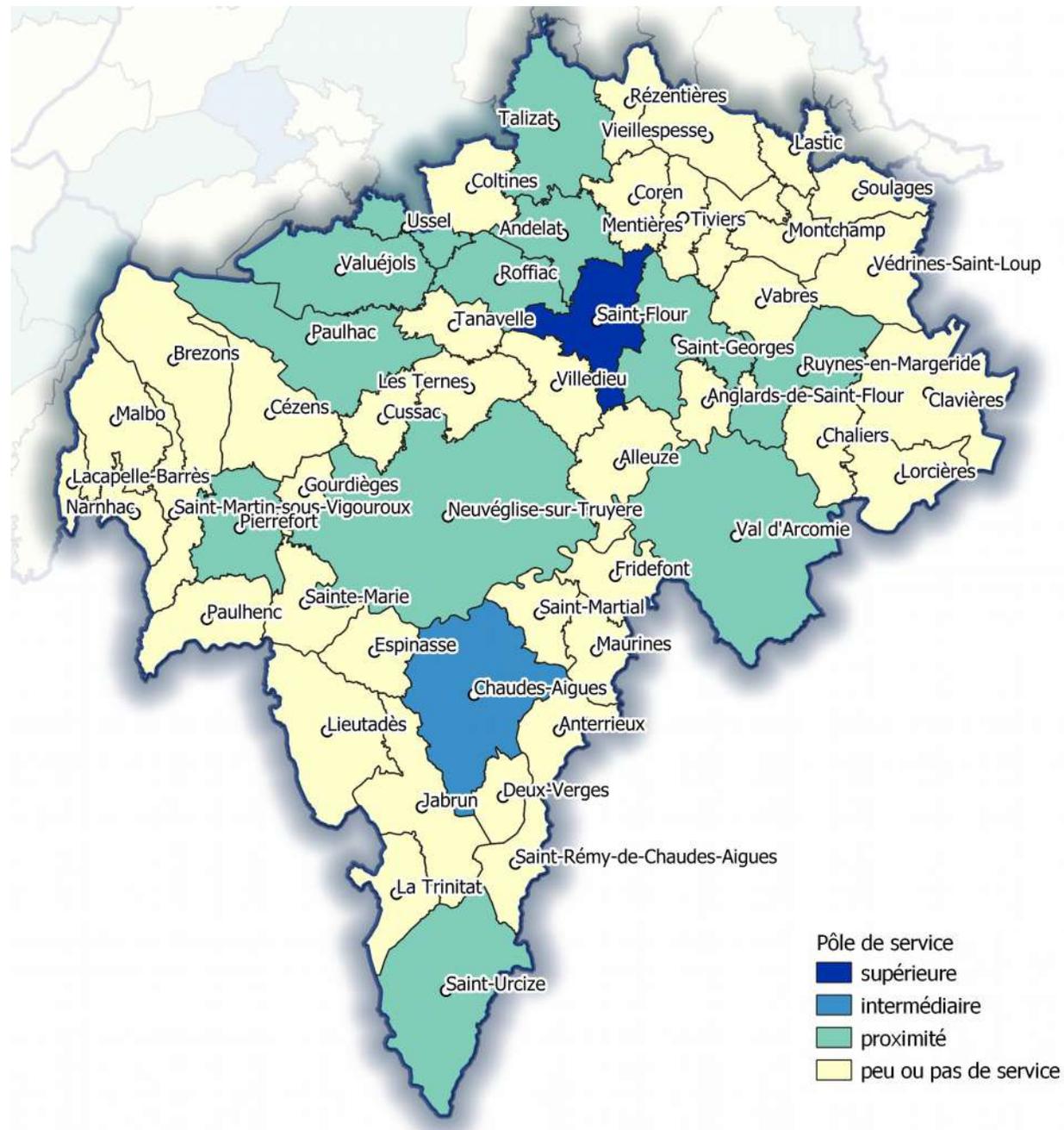
Gammes d'équipement

Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme intermédiaire le sont aussi pour la gamme de proximité.

- **Gamme de proximité** : école élémentaire, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière...

- **Gamme intermédiaire** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles...

- **Gamme supérieure** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, urgences, centre de santé, gare, cinéma, théâtre..



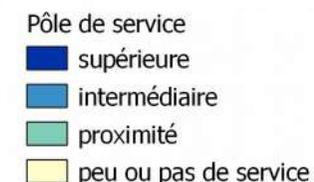
A retenir :

Le territoire de Saint – Flour communauté connaît une répartition inégale des services, notamment de la gamme supérieur, ce qui rend difficile leur accès a la population de l'est et du sud du territoire.

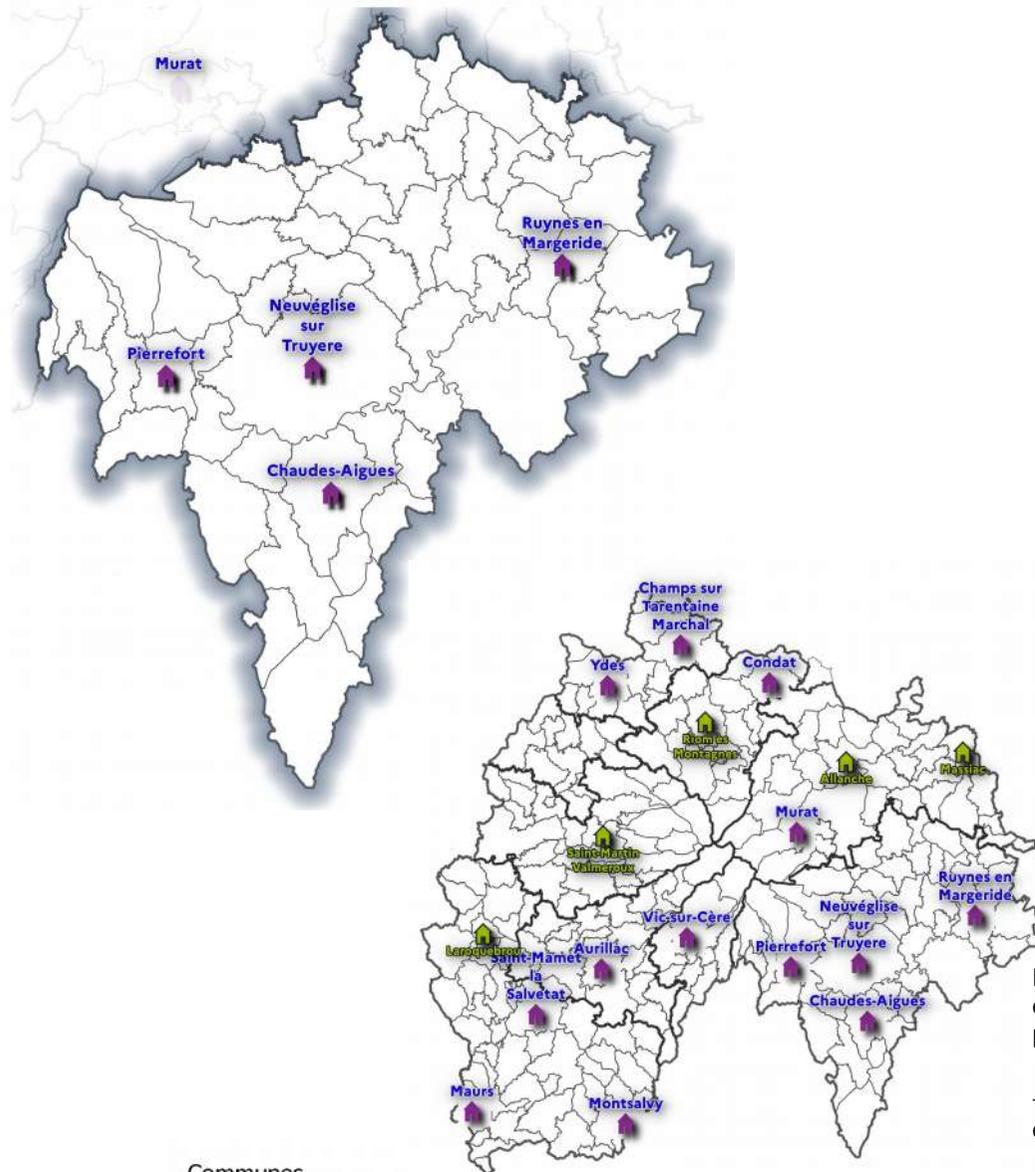
Temps d'accès aux services (en minutes)

Type de service	EPCI	Cantal
Proximité	5	1,9
Intermédiaire	8	4,4
Supérieure	12	7,3

Source : INSEE 2014



France Service

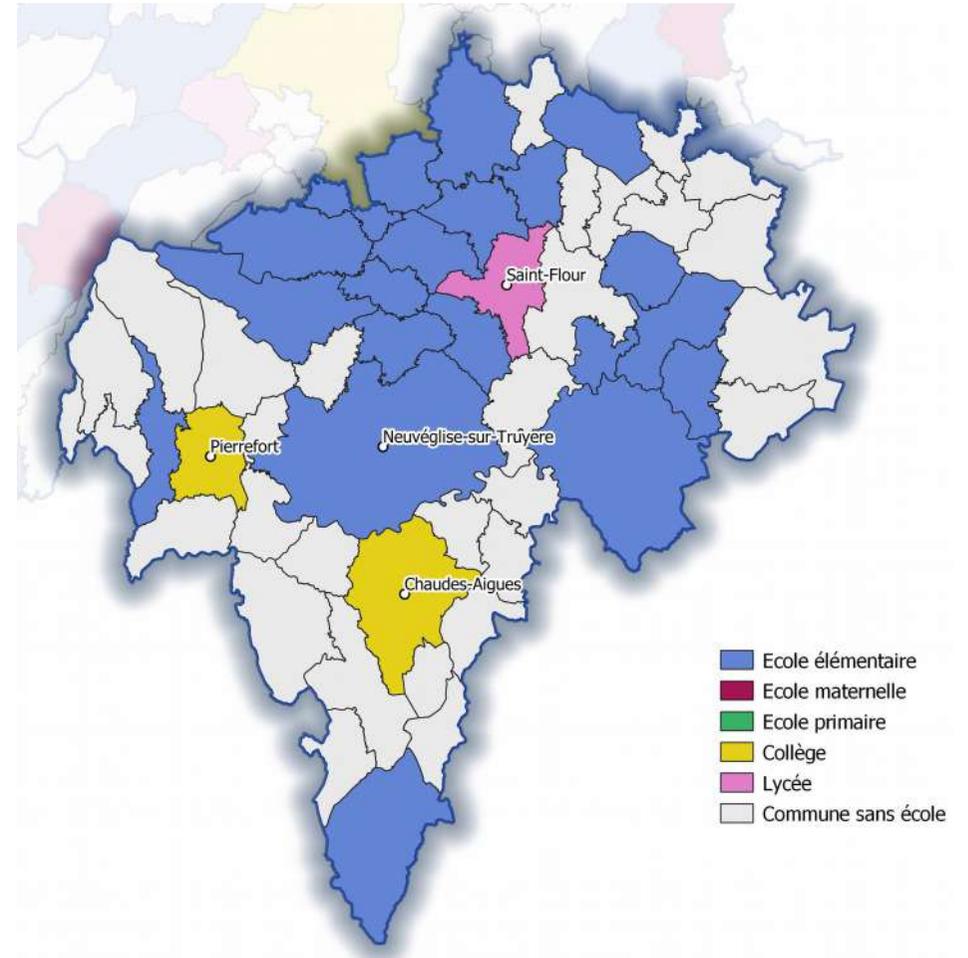


Communes

France services

Sites candidats à une homologation avant fin 2022

Établissements scolaires

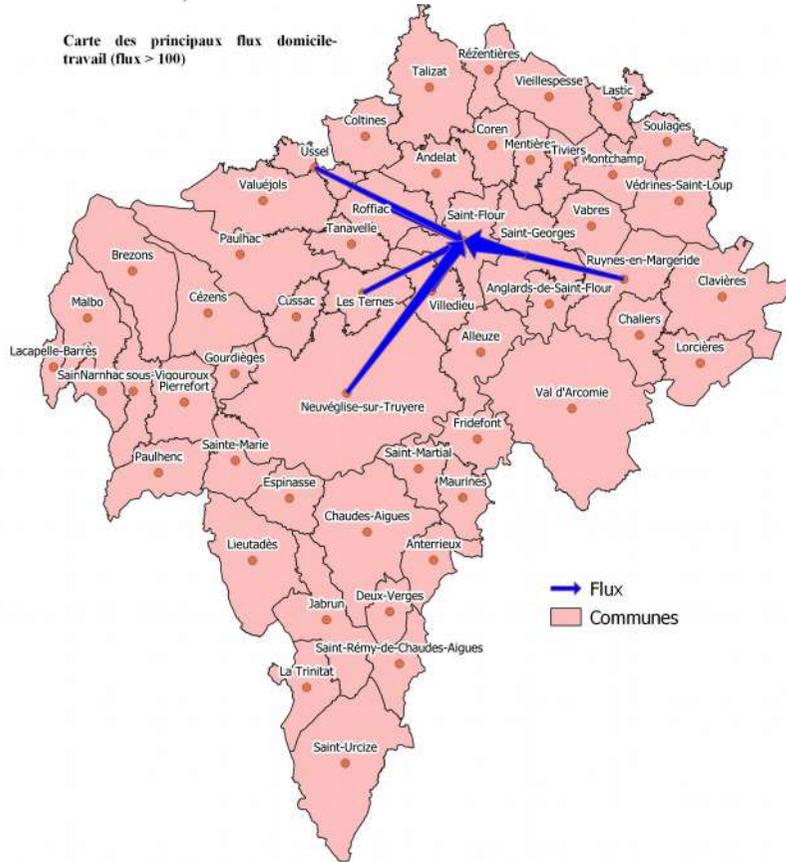


Les communes disposant d'un établissement de second degré (collège ou lycée) disposent également d'un établissement d'enseignement élémentaire (école maternelle, élémentaire ou primaire).

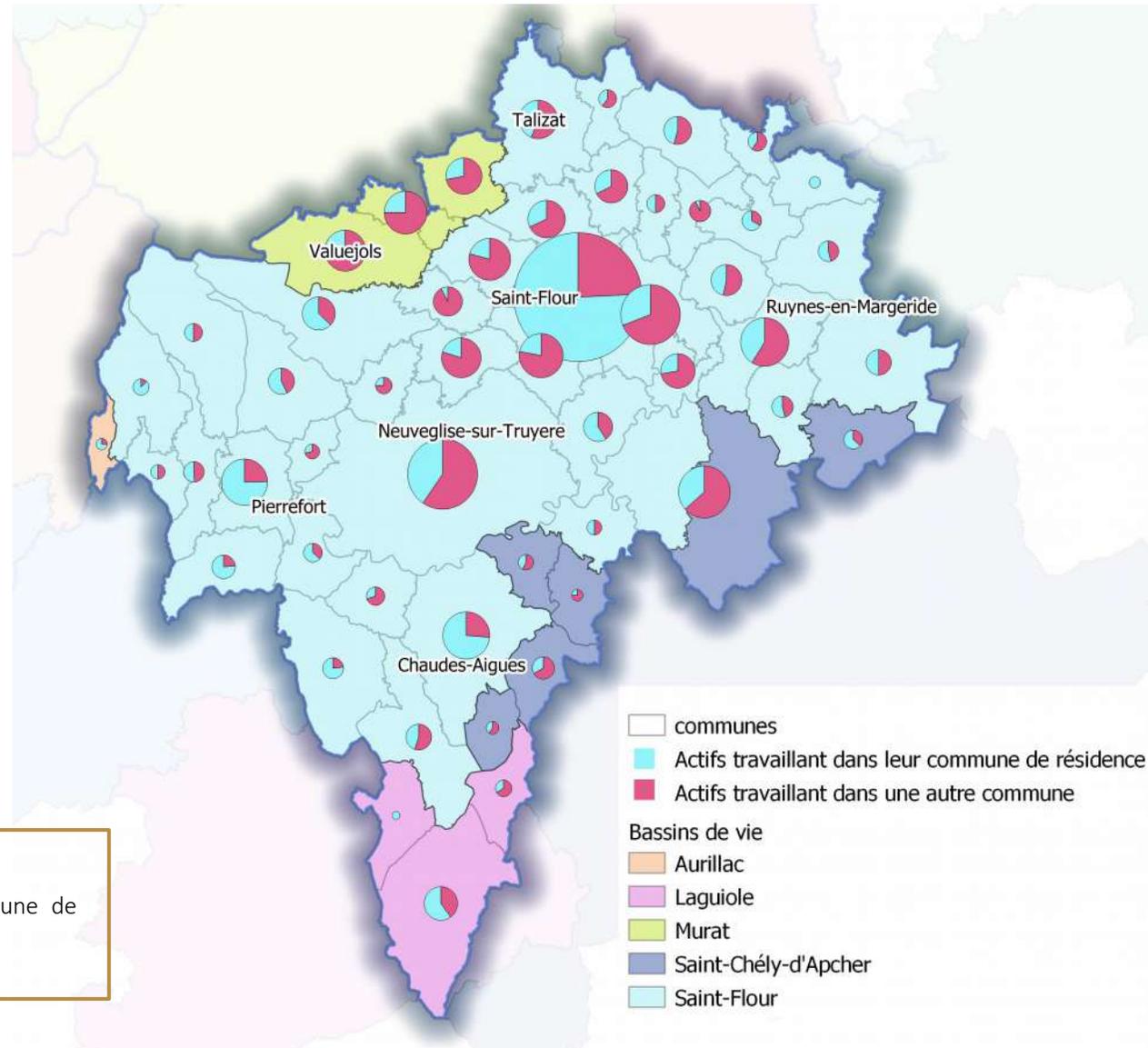
- **École primaire:** regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2).

Principaux flux domicile-travail (flux > 100)

Carte des principaux flux domicile-travail (flux > 100)



Mouvement d'actif par commune



A retenir :

50 % des actifs ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence.

La ville de Saint-Flour comptabilise 75 % de ces actifs.

Voies de communication principales



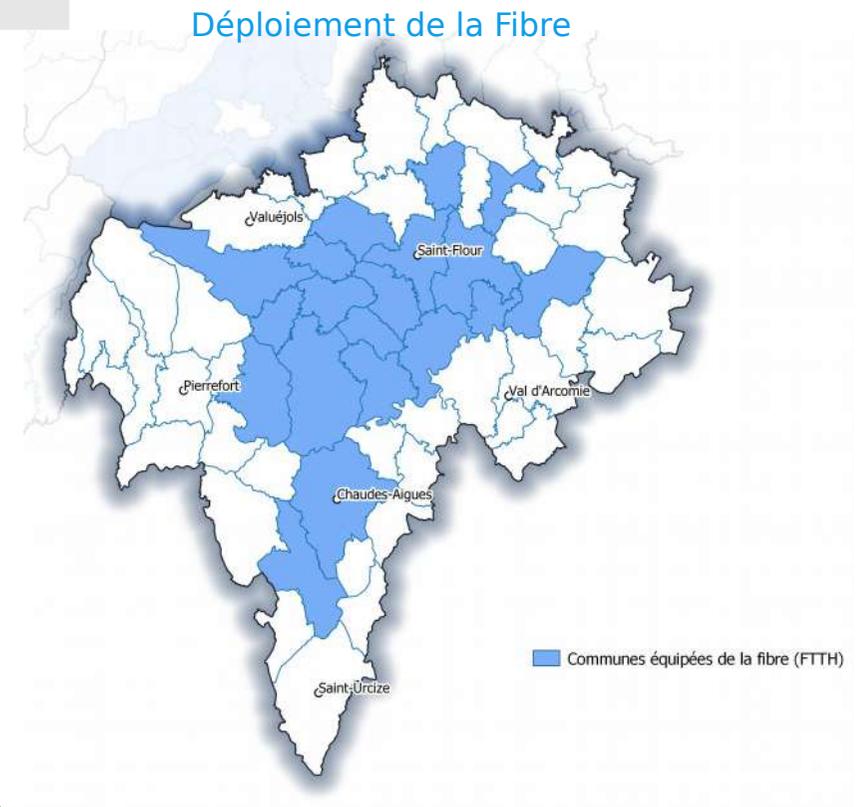
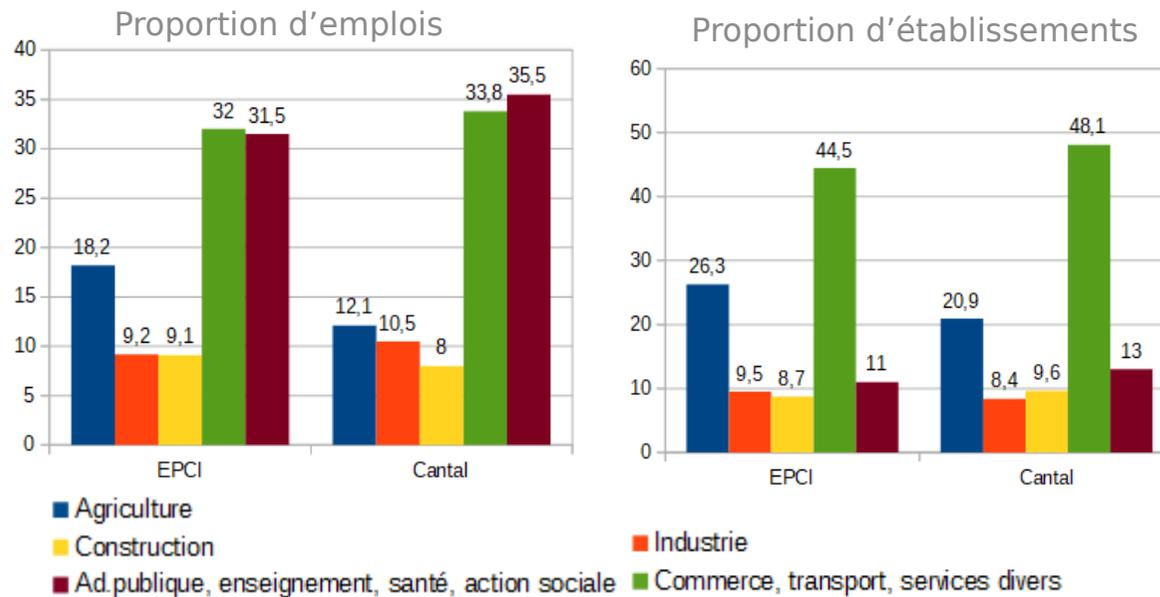
A retenir :

Le territoire est traversé par la RD 926 qui permet de relier Murat à Saint-Flour et la RD 921 qui effectue la liaison entre Saint-Flour et Laguiole.

La ville de Saint-Flour est également desservie par l'autoroute A75 qui relie Clermont-Ferrand à Beziers.

Source INSEE 2018	EPCI	Cantal	France
Nombre de ménages fiscaux	10 253,0	66 369,0	27 409 461,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 050,0	20 510,0	21 110,0
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	40,8	42,9	52,1
Taux de pauvreté (proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (en %))	12,9	13	14,5

% de la population 15 à 64 ans (source INSEE 2018)	EPCI	Cantal
Actifs ayant un emploi	71,6	69
Chômeurs	7,6	8,8
Élèves, étudiants	5,0	7,2
Retraités ou préretraités	6,7	9,8
Autres inactifs	9,5	7,4



A retenir :

Avec plus de 10 000 emplois, Saint-Flour communauté rassemble 17,4 % des emplois (saliariés ou non) du territoire et 17,2 % des établissements actifs.



28 hôtel- 553 chambres
14 terrains de camping – 855 emplacements

Surface agricole utile

L'agriculture dans le Cantal – Données clefs

Le territoire du Cantal est marqué par une forte tradition agricole avec environ 4 500 exploitations agricoles, l'agriculture reste une source d'emplois prédominante dans le département.

La grande majorité des exploitations agricoles sont tournées vers l'élevage bovin, avec 63 % des exploitations agricoles en bovins allaitants et 25 % en bovins laits.

En terme de surface agricole utilisée (SAU), le département du Cantal se positionne en deuxième place au sein de la région avec 55 % de son territoire occupé par une surface agricole.

Pour terminer, il faut noter que le département du Cantal abrite une vingtaine d'estives dont une des plus importantes de France, la COPTASA* qui héberge 4 000 bovins issus de plus de 230 exploitations, sur plus de 2000 ha et qui s'étend en partie sur le Cezallier.

*Fondée en 1963, la coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles (COPTASA) est l'un des plus grands groupements pastoraux de France.

L'agriculture à Saint-Flour communauté – Données clefs

Saint-Flour communauté rassemble plus de 800 exploitations agricoles et dédie 58 % de son territoire à l'agriculture, majoritairement tourné vers l'élevage on dénombre plus de 55 000 bovins réparties sur le territoire de la collectivité.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

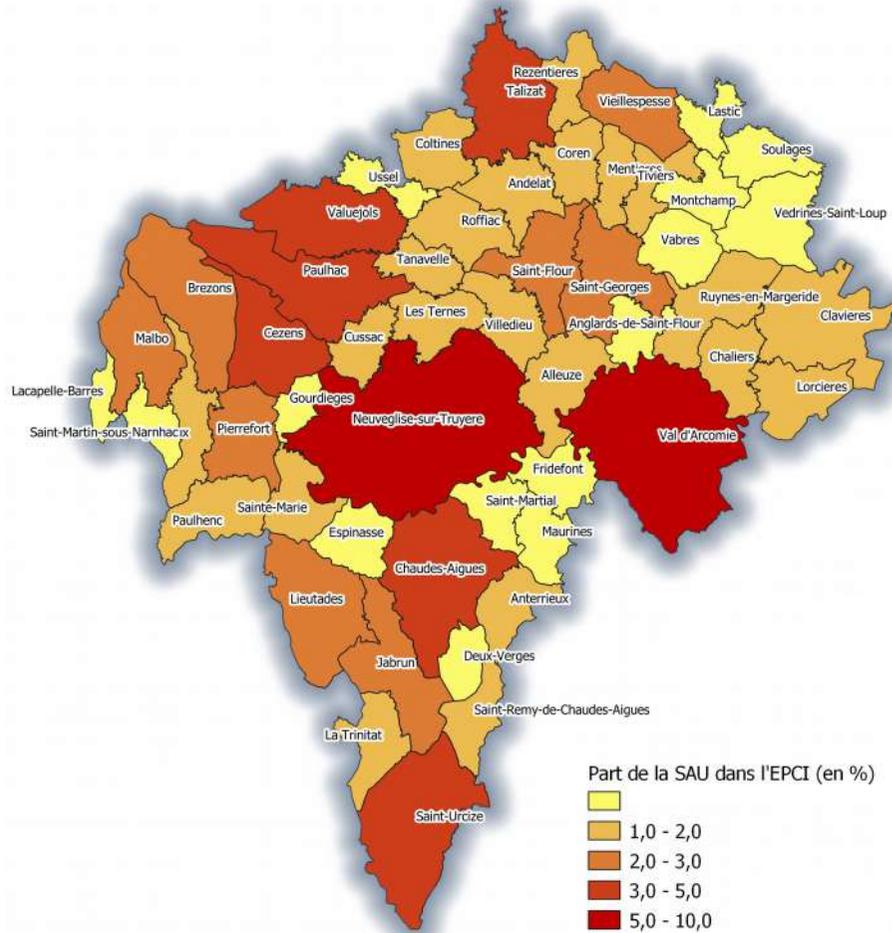
SAU Totale			SAU moyenne par exploitation (ha)		
EPCI	Cantal		Année	EPCI	Cantal
72 796 ha	335 552 ha		2016	82	73
Typologie de la SAU (en%)			2017	83	74
	EPCI	Cantal	2018	83	75
BIO	7	7	2019	84	76
Non BIO	93	93	2020	85	77

Composition de la SAU (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	11	5
Praires permanentes	4	83
Prairies temporaires	0,5	11
Autres	85	0

Part de la SAU engagée dans l'agriculture BIO (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	12	6
Praires permanentes	4	80
Prairies temporaires	2	12
Autres	83	2

Surface agricole utile

Part de la SAU dans l'EPCI



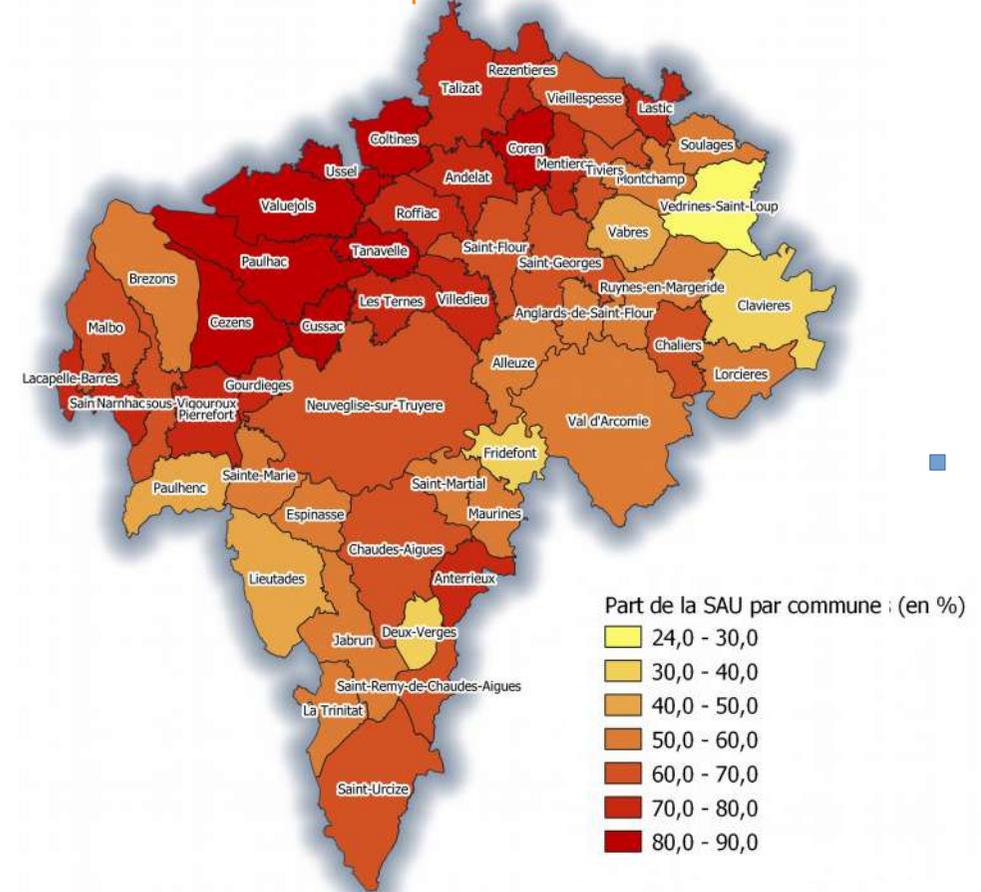
Guide de lecture de la carte : Les communes de Neuvéglise-sur-Truyère et Val d'Arcomie représentent respectivement 10 % et 6 % de la surface agricole utile du territoire de l'EPCI.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

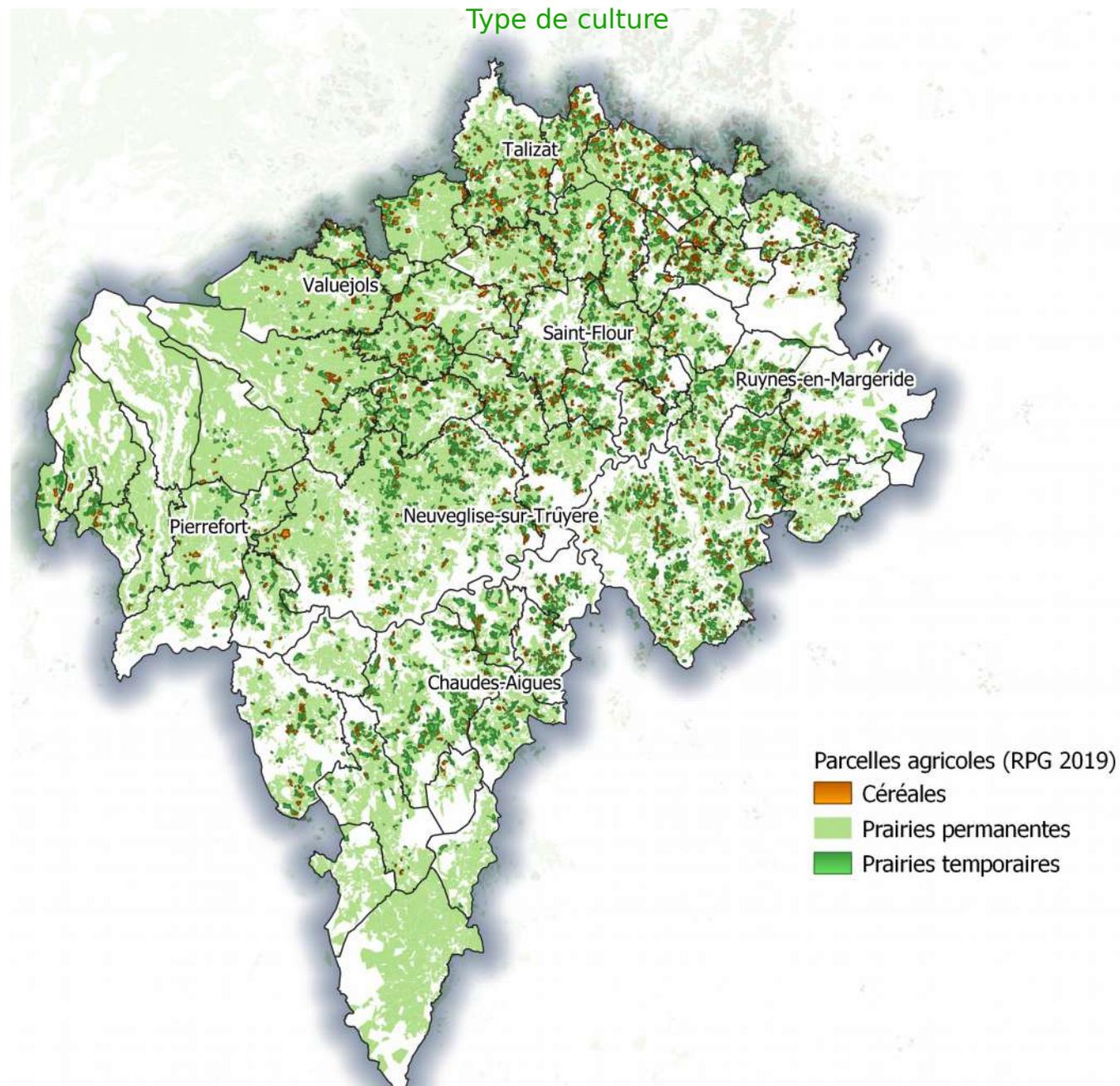
- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

Part de la SAU par commune



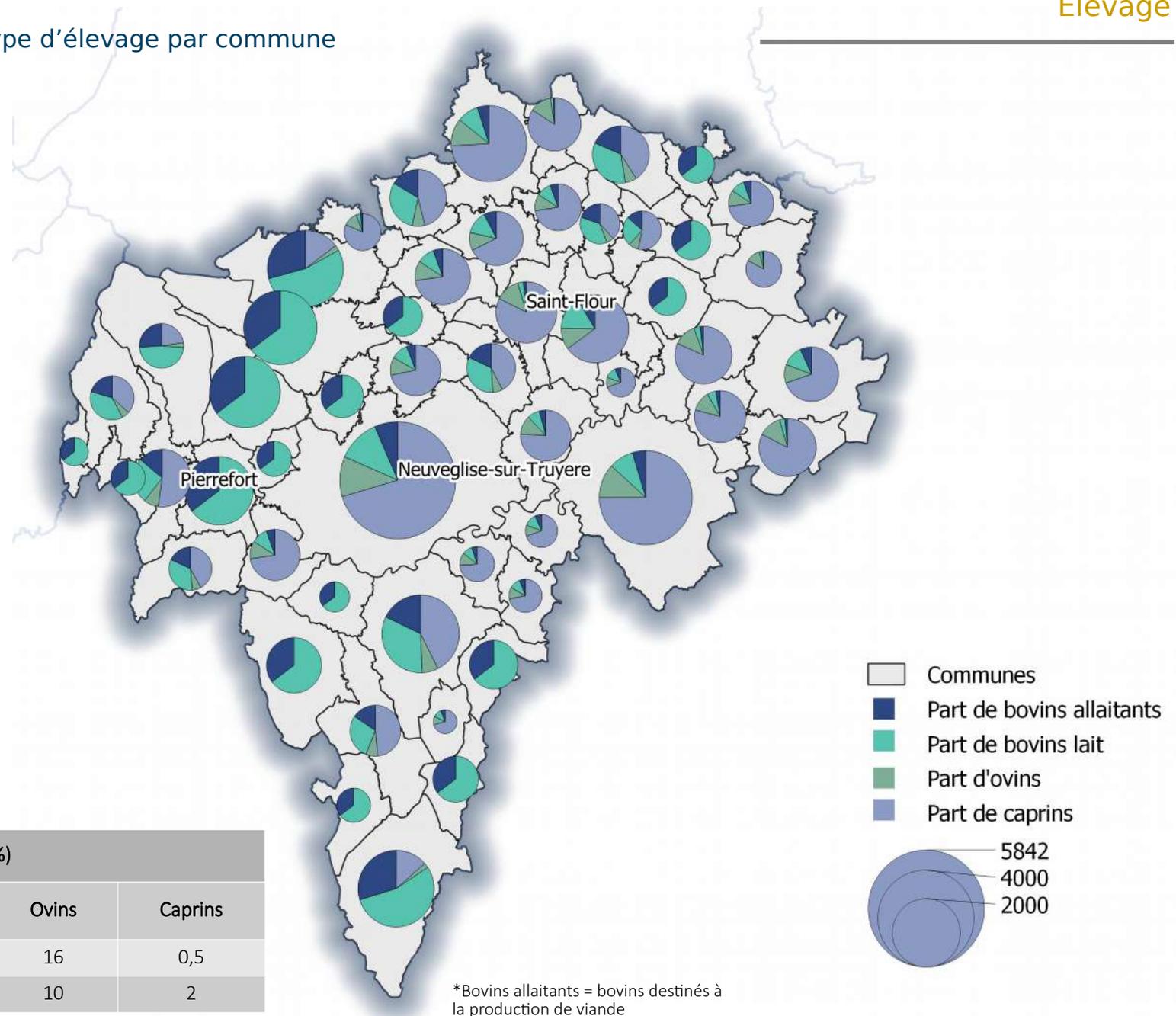
Guide de lecture de la carte : Les communes de Coren, Ussel, Cussac, Cezens, Valuejols, Paulhac, Tanavelle et Coltines sont celles qui disposent de la plus grande part de surface agricole utile sur leurs territoires (plus de 80%).



Les **prairies permanentes** sont des surfaces fourragères composées d'une végétation herbacée spontanée depuis au moins 5 ans.

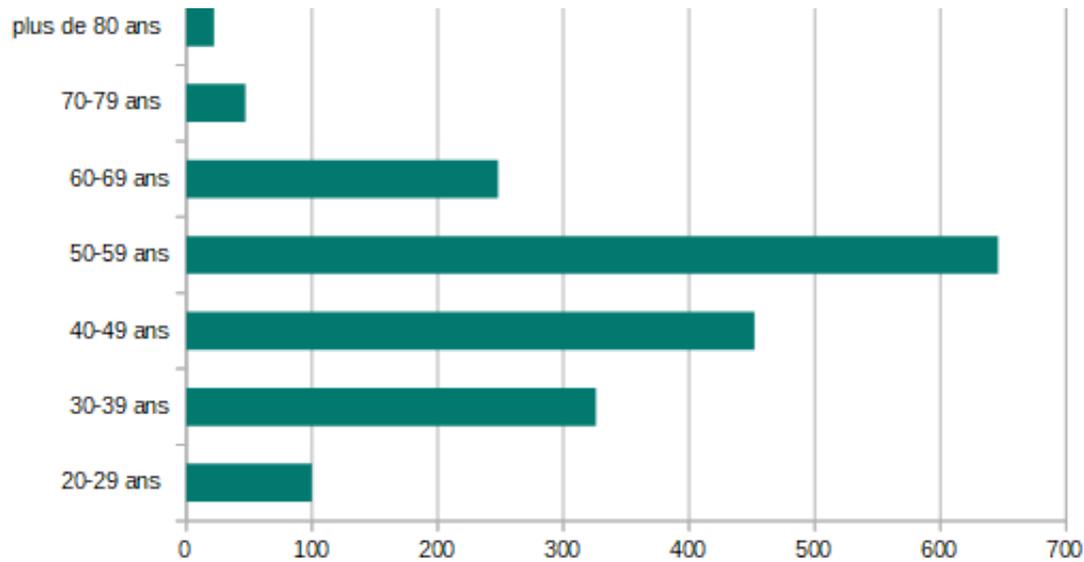
Les **prairies temporaires** sont des surfaces cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées sur une durée variable.

Type d'élevage par commune



Type d'élevage (en %)				
	Bovins allaitants*	Bovins laits	Ovins	Caprins
EPCI	54	29	16	0,5
Département	63	25	10	2

Nombre de cotisants agricoles par tranche d'âge



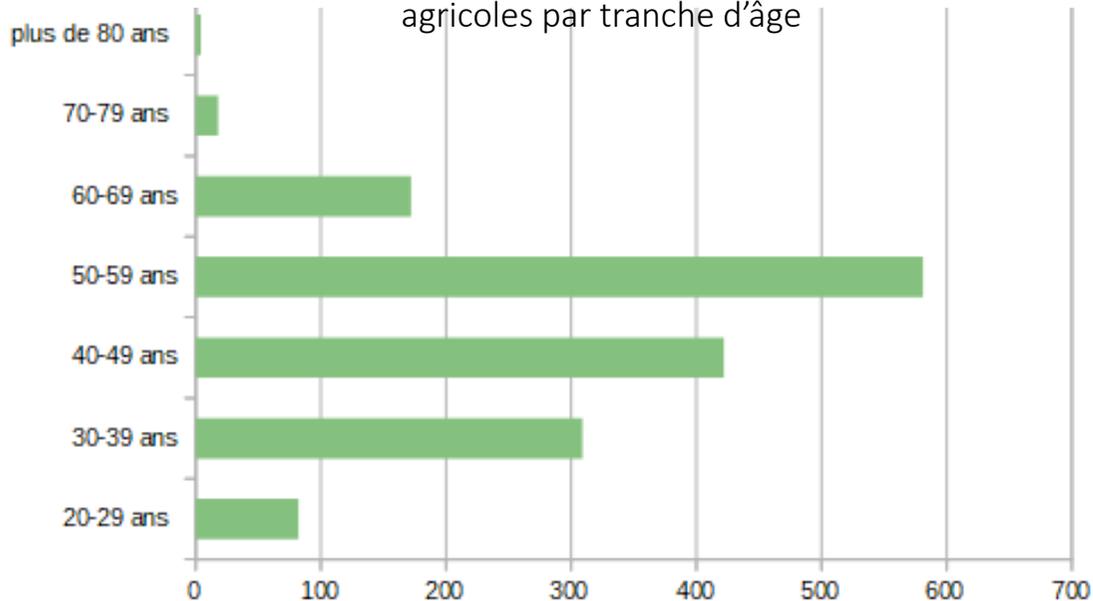
Des agriculteurs dans la moyenne d'âge départementale :

L'âge moyen des actifs agricoles sur le territoire de Saint-Flour communauté est de 54 ans quand la moyenne départementale se situe autour des 53 ans.

58% des agriculteurs ont plus de 50 ans :

Leur départ en retraite devrait intervenir dans les 10 à 15 ans, ce qui pose la question de la reprise des exploitations.

Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles par tranche d'âge



55 installations sur la période 2017-2018 :

55 nouvelles installations d'exploitations agricoles ont été réalisées en 2 ans sur le territoire de la communauté de communes dont 42 qui ont bénéficié des dotations jeunes agriculteurs

* Données MSA

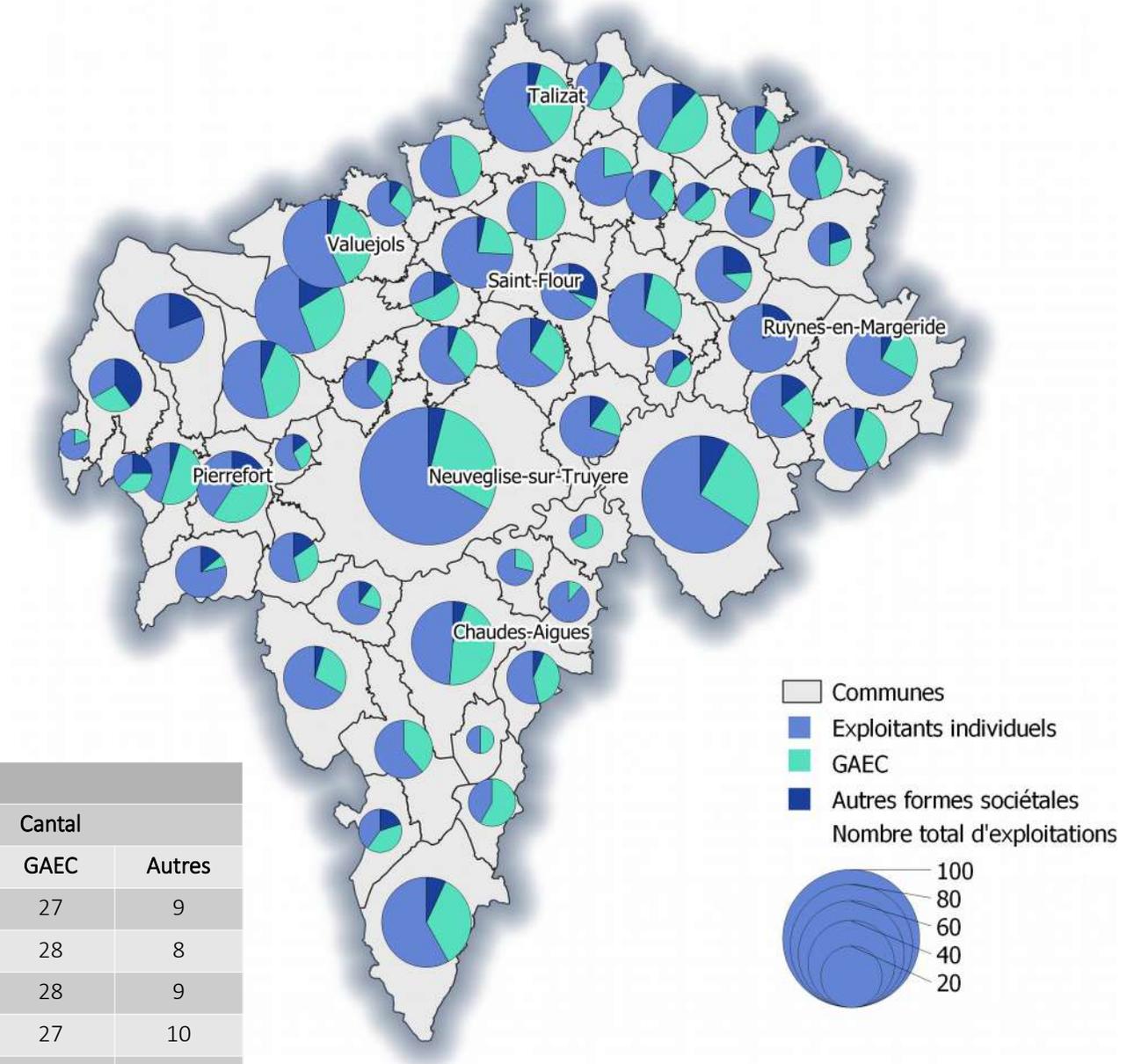
Structure des exploitations

Total des exploitations		
Années	EPCI	Cantal
2016	395	4553
2017	782	4574
2018	816	4539
2019	825	4539
2020	815	4539

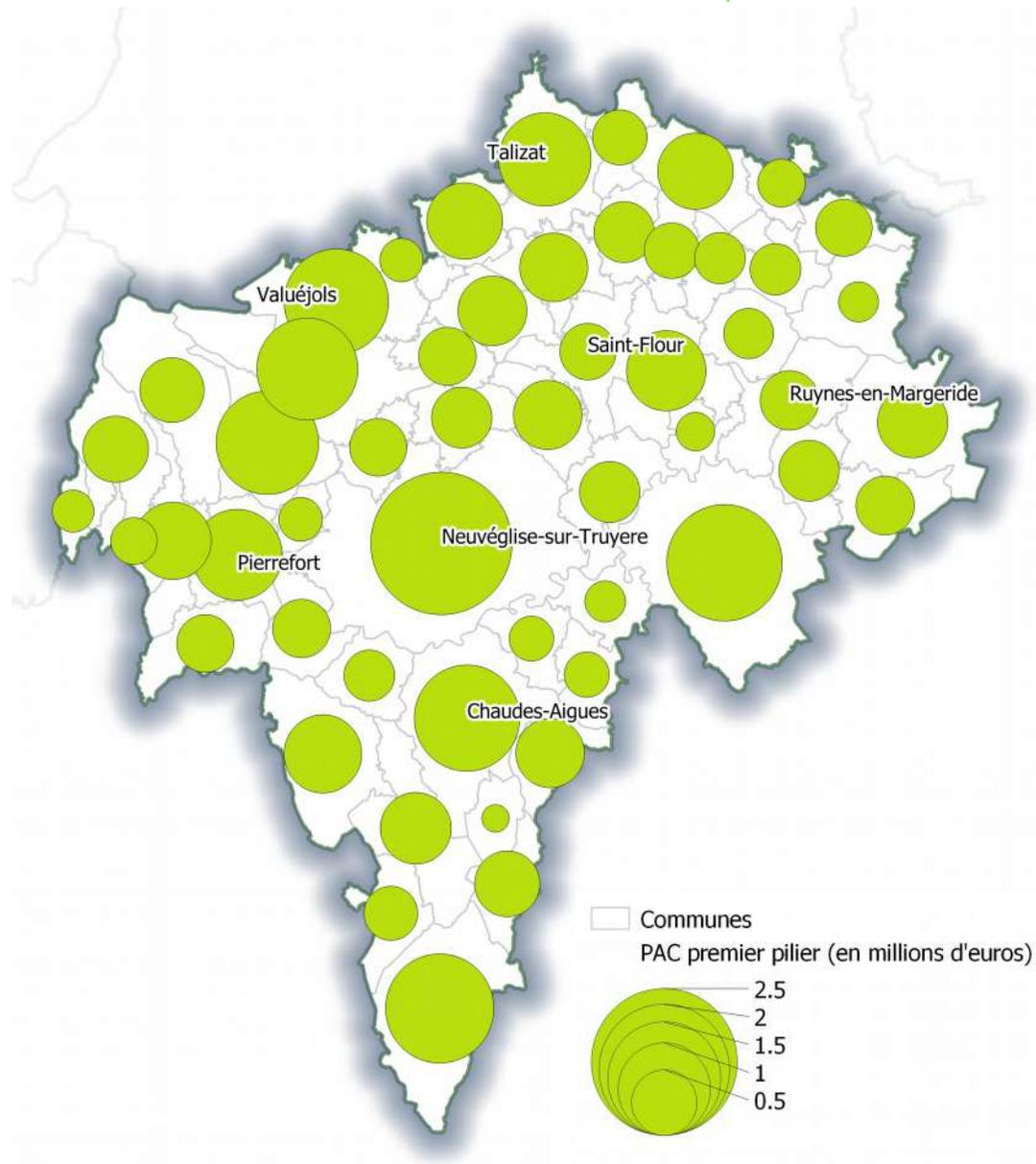
Installations aidées		
Années	Total	
	EPCI	Cantal
2015	24	94
2016	22	84
2017	18	84
2018	24	94
2019	24	84

	Statut des exploitations (en %)					
	EPCI			Cantal		
	individuel	GAEC	Autres	individuel	GAEC	Autres
2016	63	17	20	64	27	9
2017	33	7	59	64	28	8
2018	31	8	60	63	28	9
2019	31	9	60	63	27	10
2020	31	10	59	63	27	10

Forme juridique des exploitations agricoles



Les aides de la PAC – Premier pilier



Le premier pilier de la PAC correspond aux aides directes qui garantissent un revenu minimal pour chaque agriculteur. On distingue :

Les aides couplées : Ce sont les aides animales et végétales (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins lait, aides ovines et caprines, aides végétales...). A noter que le Cantal est l'un des trois premiers départements français recevant le plus d'aides aux bovins allaitants.

Les aides découplées :

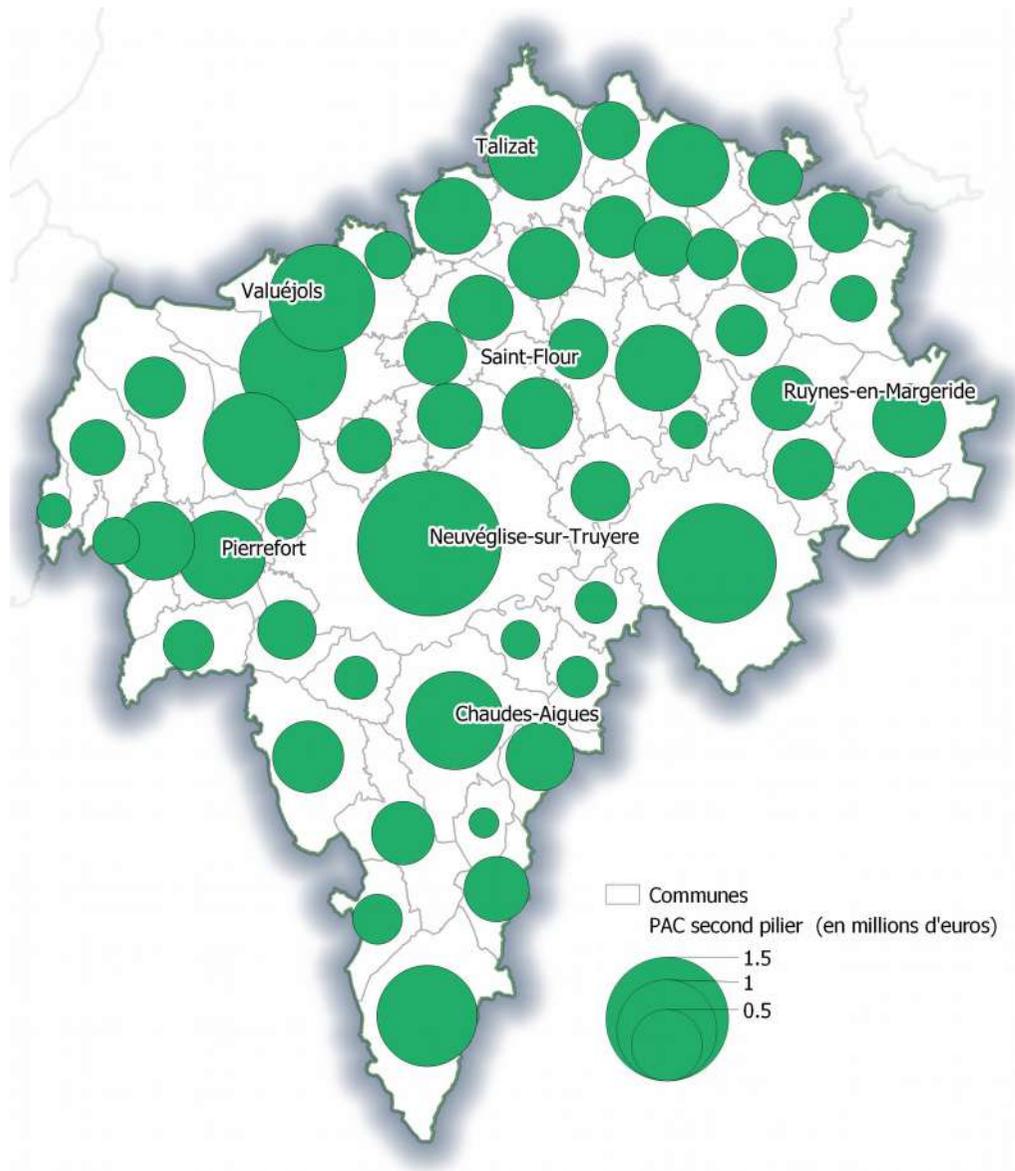
Païement jeunes agriculteurs: pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;

Païement redistributif: permet d'allouer une prime supplémentaire sur les premiers hectares de SAU (52ha) et sur les premiers animaux de l'élevage ;

Païement de base: une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;

Païement "vert" : accessible sous réserve de respecter trois conditions, avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

Les aides de la PAC – Second pilier



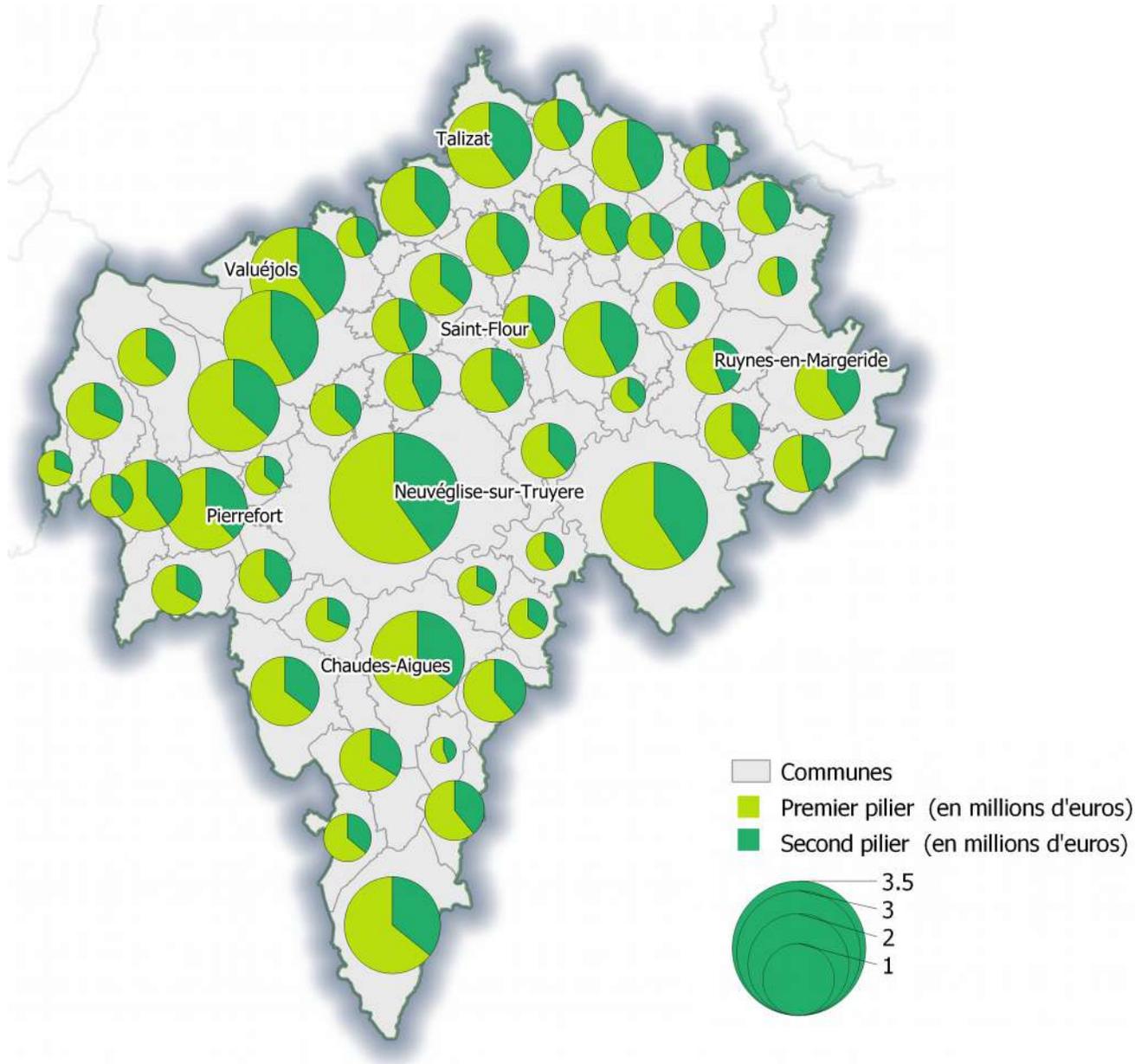
Le second pilier de la PAC porte sur le développement rural. Il affiche 6 priorités :

- Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation
- Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts
- Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire
- Restauration et protection des écosystèmes
- Promotion de l'utilisation efficace des ressources
- Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

Ces priorités s'accompagnent de 3 processus d'aides :

- L'aide au maintien et à la conversion en agriculture biologique,
- L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), qui vient au soutien des agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de production sont plus difficiles qu'ailleurs du fait de contraintes naturelles ou spécifiques. *A noter que c'est l'aide la plus présente sur le département du Cantal.*
- Les mesures agricoles environnementales et climatiques (MAEC) qui accompagnent des exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement,

Les aides de la PAC – premier et second pilier



Politique agricole commune

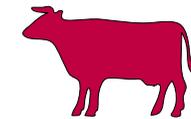
A Retenir :

55 639 bovins

Dont :

65 % de vaches allaitantes

35 % de vaches laitières



Soit 22 % des bovins du département

10 476 ovins

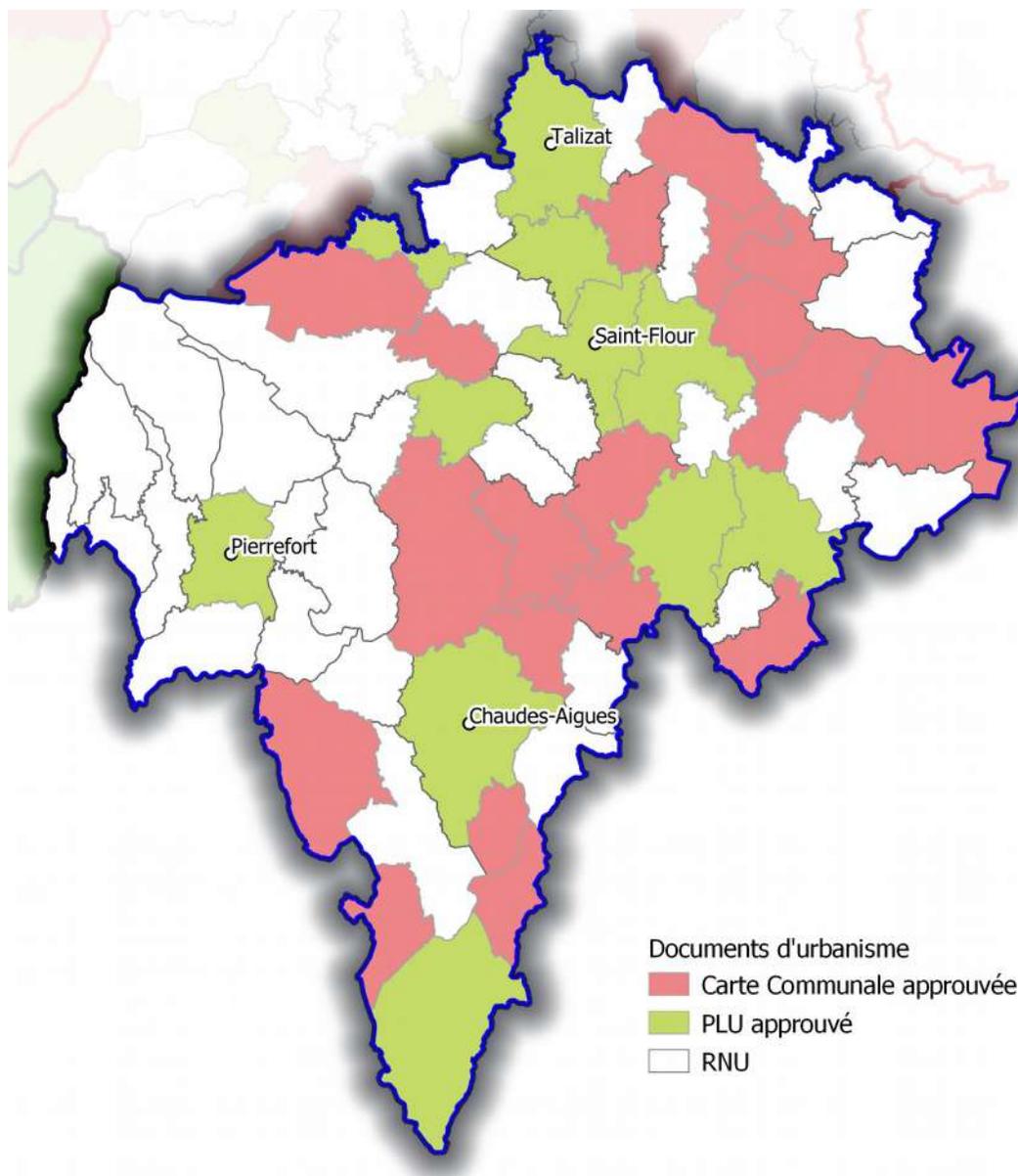
355 caprins



22 % de la SAU du département

815 exploitations agricoles





Le territoire de Saint-Flour communauté s'inscrit au sein du SCOT Est Cantal qui couvre également l'EPCI de Haute-Terre communauté.

Code INSEE	Communes	Type d'actes				
		Cua	Cub	DP	PC	PD
15005	ANGLARDS DE SAINT FLOUR	15	10	5	5	0
15007	ANTERRIEUX	2	0	2	0	0
15033	CEZENS	12	0	0	4	0
15034	CHALIERS	22	1	8	2	0
15059	CUSSAC	8	7	0	2	0
15065	ESPINASSE	1	0	5	2	0
15077	GOURDIEGES	2	1	1	1	0
15078	JABRUN	14	1	6	5	0
15086	LACAPELLE BARRES	7	0	4	0	0
15097	LASTIC	9	3	5	1	0
15107	LORCIERES	22	1	4	3	0
15112	MALBO	6	0	2	2	0
15121	MAURINES	8	2	1	1	0
15125	MENTIERES	11	0	2	5	6
15139	NARNHAC	3	0	0	3	0
15149	PAULHENC	8	0	2	0	0
15161	REZENTIERES	2	0	5	1	0
15198	SAINTE MARIE	4	0	0	2	0
15201	SAINT MARTIN SOUS VIGOUROUX	2	0	4	1	1
15229	SOULAGES	8	1	1	2	0
15251	VEDRINES SAINT LOUP	12	1	7	0	0
15262	VILLEDIEU	10	8	11	5	0

Cua : Certificat d'urbanisme informatif, permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

Cub : Certificat d'urbanisme pré-opérationnel, spécifie si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics existants ou prévus (état de viabilité du terrain, desserte par les voies et réseaux d'eau...)

DP : Déclaration préalable de travaux, procédure allégée pour des projets de petites ampleurs

PC : Permis de construire

PD : Permis de démolir exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction.

Urbanisme, aménagement, habitat

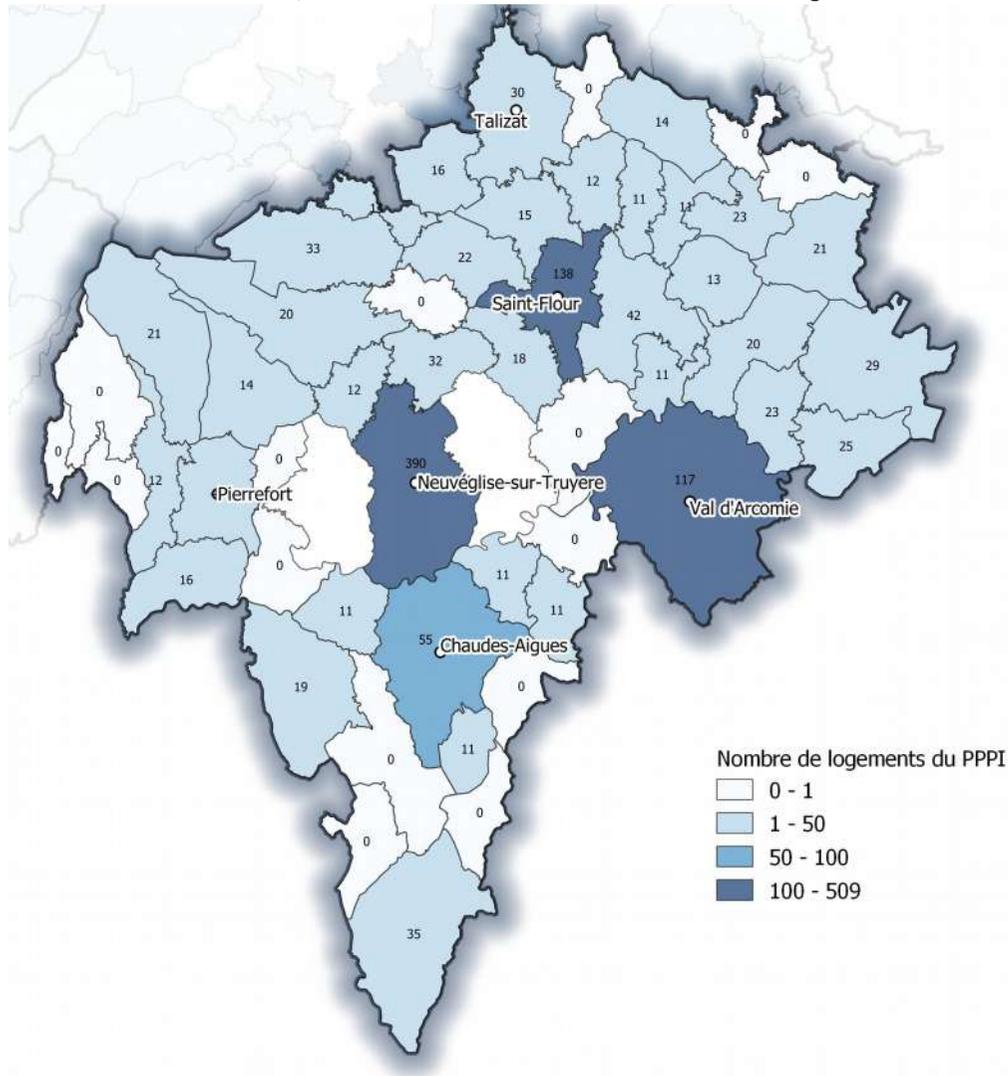
Communes	Nombre de logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Part de logements vacants (%) 2017
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	
Ailleuze	154	157	84	87	47	58	23	12	7,56
Andelat	239	247	185	195	41	40	13	11	4,51
Anglards-de-Saint-Flour	188	189	138	142	31	24	19	22	11,77
Anterrieux	84	88	48	49	21	24	14	14	16,14
Brezons	165	165	82	77	68	71	15	17	10,30
Cézans	180	184	93	94	61	74	26	16	8,70
Challers	161	164	79	77	59	66	22	21	12,62
Chaudes-Aigues	868	878	408	395	345	362	115	121	13,76
Clavières	191	190	111	104	58	60	21	26	13,68
Collines	245	266	177	192	40	64	29	9	3,56
Coren	213	225	171	184	27	26	15	15	6,67
Oussac	103	105	63	62	37	34	3	9	8,39
Deux-Verges	38	37	25	22	5	8	8	7	18,19
Espinasse	73	79	32	37	30	31	11	11	14,05
Fridefort	79	86	49	49	20	34	11	3	3,03
Gourdièges	40	43	27	28	7	11	6	4	9,30
Jabrun	121	121	77	69	42	48	2	4	3,10
Lacapelle-Barrès	59	60	30	28	21	30	9	2	3,19
Lastic	86	93	49	55	28	31	9	7	7,36
Lieutadès	212	205	98	78	84	100	29	27	13,12
Lorcières	173	174	85	82	69	72	18	19	11,01
Vai d'Arcomie	839	868	462	462	300	294	76	112	12,90
Malbo	109	111	48	50	45	47	16	14	12,67
Maurins	106	107	51	51	51	54	4	2	1,86
Mentières	67	65	50	52	6	10	11	3	4,62
Montchamp	88	85	63	57	20	11	5	17	20,06
Narnhac	77	78	41	40	27	32	9	6	7,28
Neuvéglise-sur-Truyère	1353	1349	777	799	412	437	164	114	8,42
Paulhac	310	316	175	174	94	106	41	36	11,38
Paulhenc	186	190	83	84	77	99	26	8	4,14
Pierrefort	611	609	419	402	109	114	83	93	15,31
Rézentières	75	77	46	45	16	19	13	13	16,22
Roffiac	299	317	249	257	13	46	36	13	4,15
Ruyres-en-Margeride	425	469	280	308	86	96	58	65	13,81
Saint-Flour	4020	4045	3144	3158	219	223	657	664	16,40
Saint-Georges	565	586	450	487	48	46	67	53	9,07
Sainte-Marie	110	114	49	50	49	43	12	20	17,37
Saint-Martial	70	73	35	42	11	10	24	21	29,21
Saint-Martin-sous-Vigouroux	181	166	111	109	60	49	10	8	4,80
Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues	119	125	49	55	45	40	25	30	23,94
Saint-Urcize	423	424	238	209	156	153	29	62	14,62
Soulagas	66	64	38	36	24	25	4	4	6,14
Talizat	359	379	257	259	51	59	51	60	15,92
Tanavelle	139	143	99	103	23	24	16	16	11,19
Les Terres	324	322	246	243	41	41	38	38	11,80
Tiviers	79	85	65	70	8	9	6	5	6,06
La Trinitat	63	68	22	21	34	41	7	6	8,82
Ussel	241	257	186	196	34	37	21	24	9,34
Vabres	132	144	95	106	23	23	14	15	10,24
Valuéjols	381	375	256	262	54	49	71	64	17,07
Védriès-Saint-Loup	145	150	66	69	62	63	17	18	12,16
Vieillespesse	175	181	110	109	37	42	27	30	16,57
Villedieu	274	292	214	227	43	45	17	20	6,85
Total	16081	18404	10588	10701	3419	3658	2074	2029	11,02

Données INSEE

Habitat indigne :

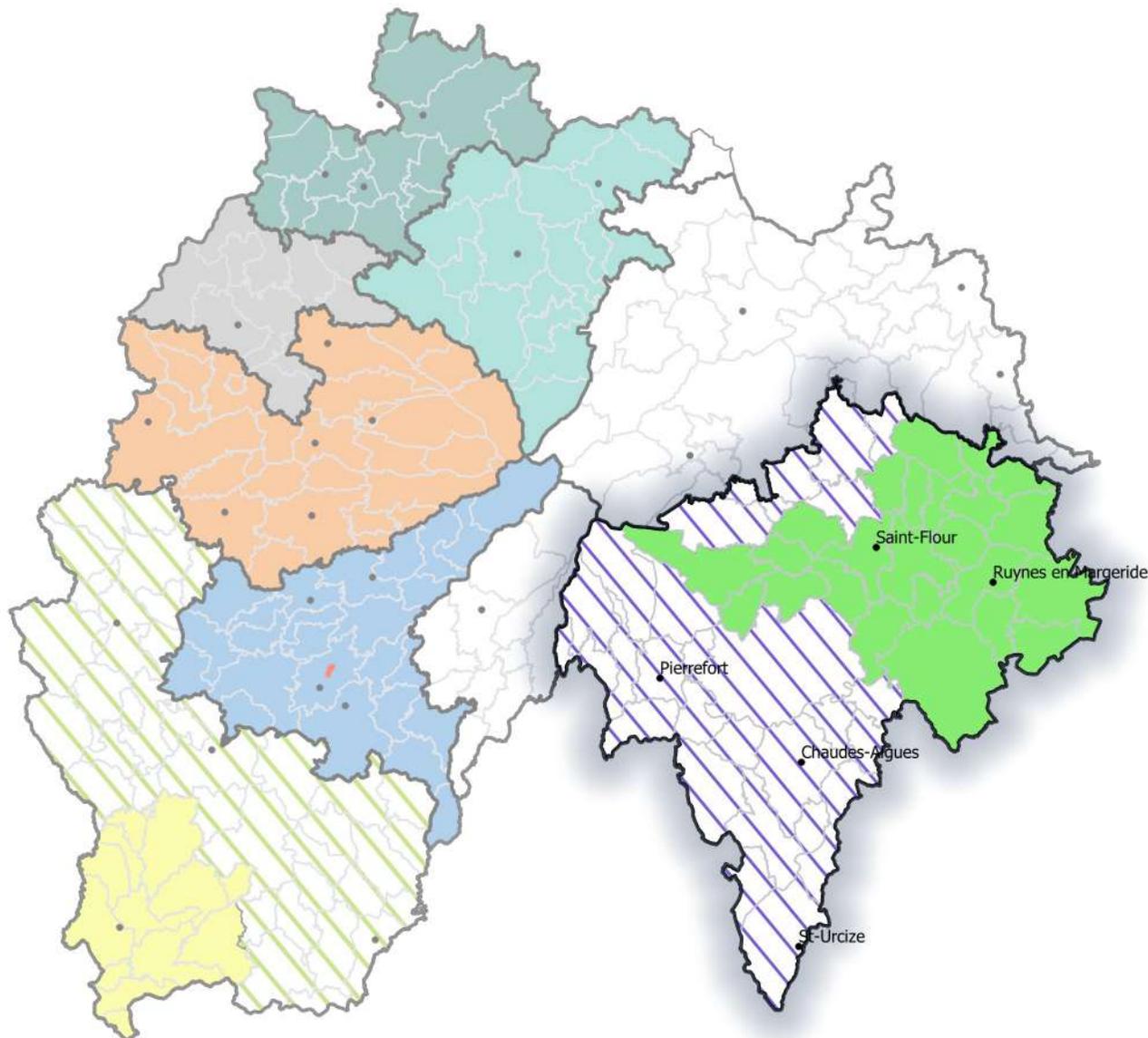
Locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage, ainsi les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne.



En 2015, le PPPI repérait **5963** logements potentiellement indignes à l'échelle du département dont **1 367** sur le territoire de la communauté de communes, dont **390** sur Neuvéglise-sur-Truyère.

Programme de l'amélioration de l'habitat (OPAH)



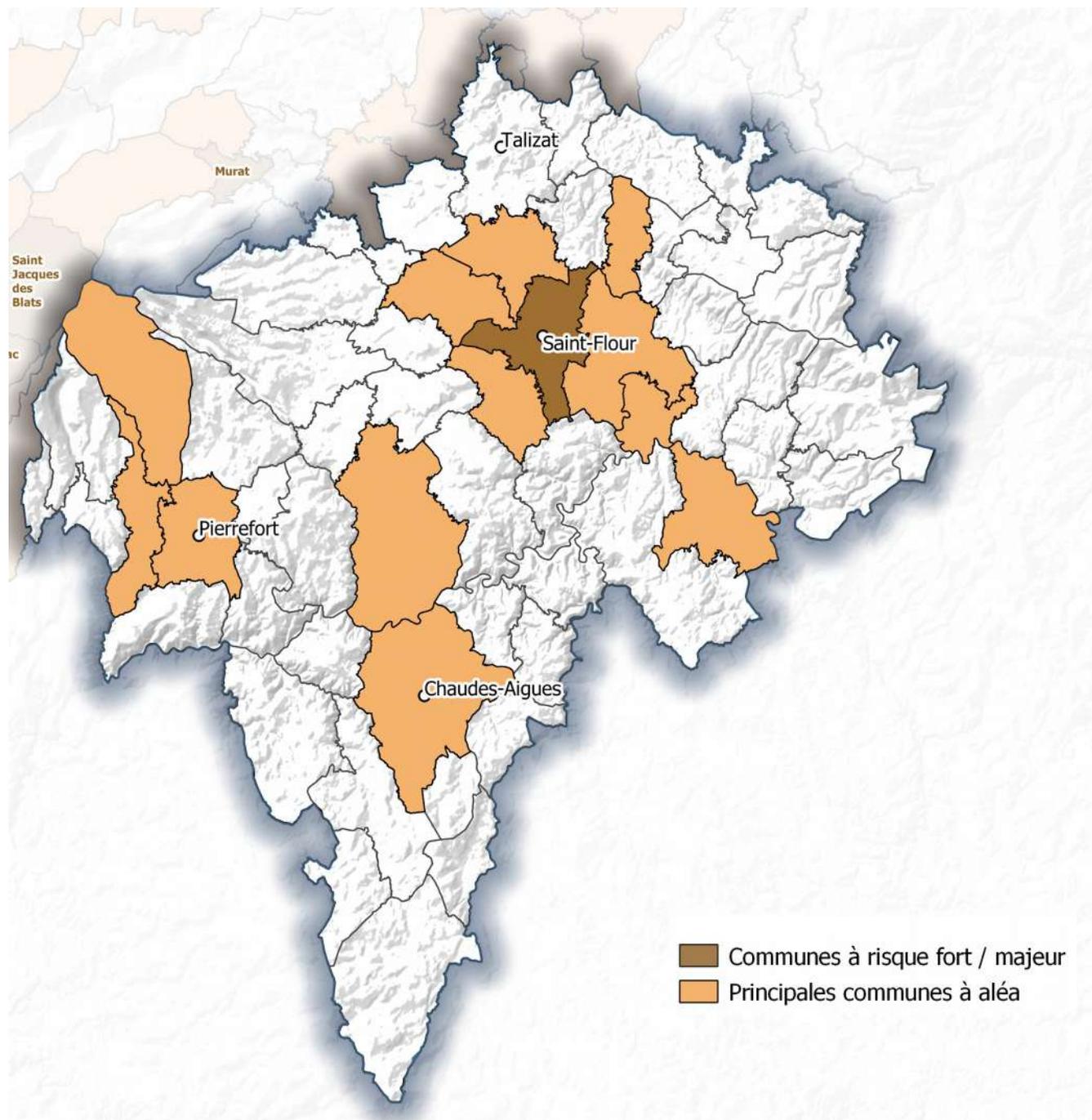
OPAH :

Un programme d'amélioration de l'habitat permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Il est de portée générale ou thématique (PIG) et contribue à la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logement pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 ou 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.





L'aléa mouvement de terrain est un des aléas principaux, avec celui de l'inondation, dans le département du Cantal.

Son niveau varie du plus faible au plus fort (de 1 à 5). Les secteurs les plus exposés, en liaison avec le contexte géologique, connaissent surtout des phénomènes de glissements et de chutes de blocs.

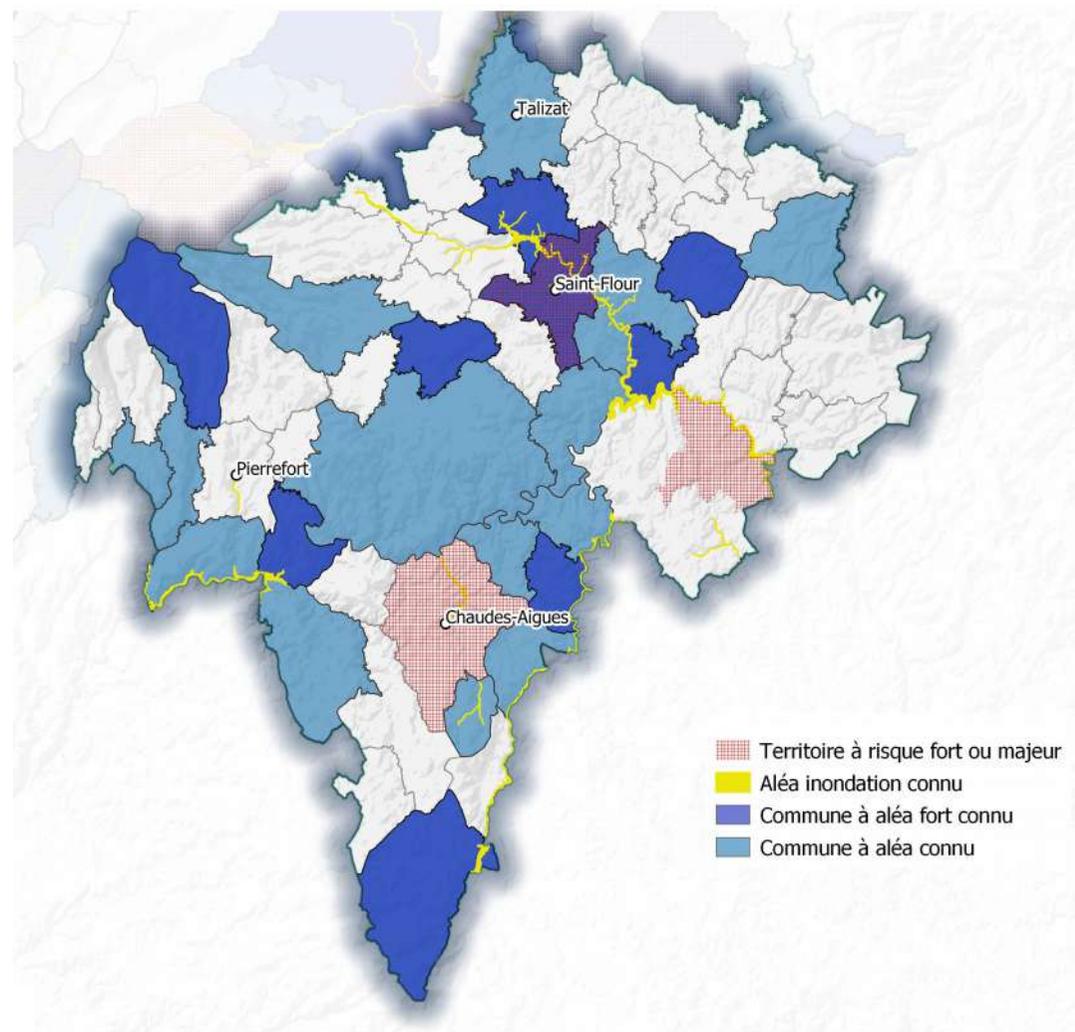
Communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)



Les communes d'Andelat, Saint-Flour, Roffiac, Saint-Georges et Chaudes-Aigues sont soumises à un plan de prévention des risques inondation.

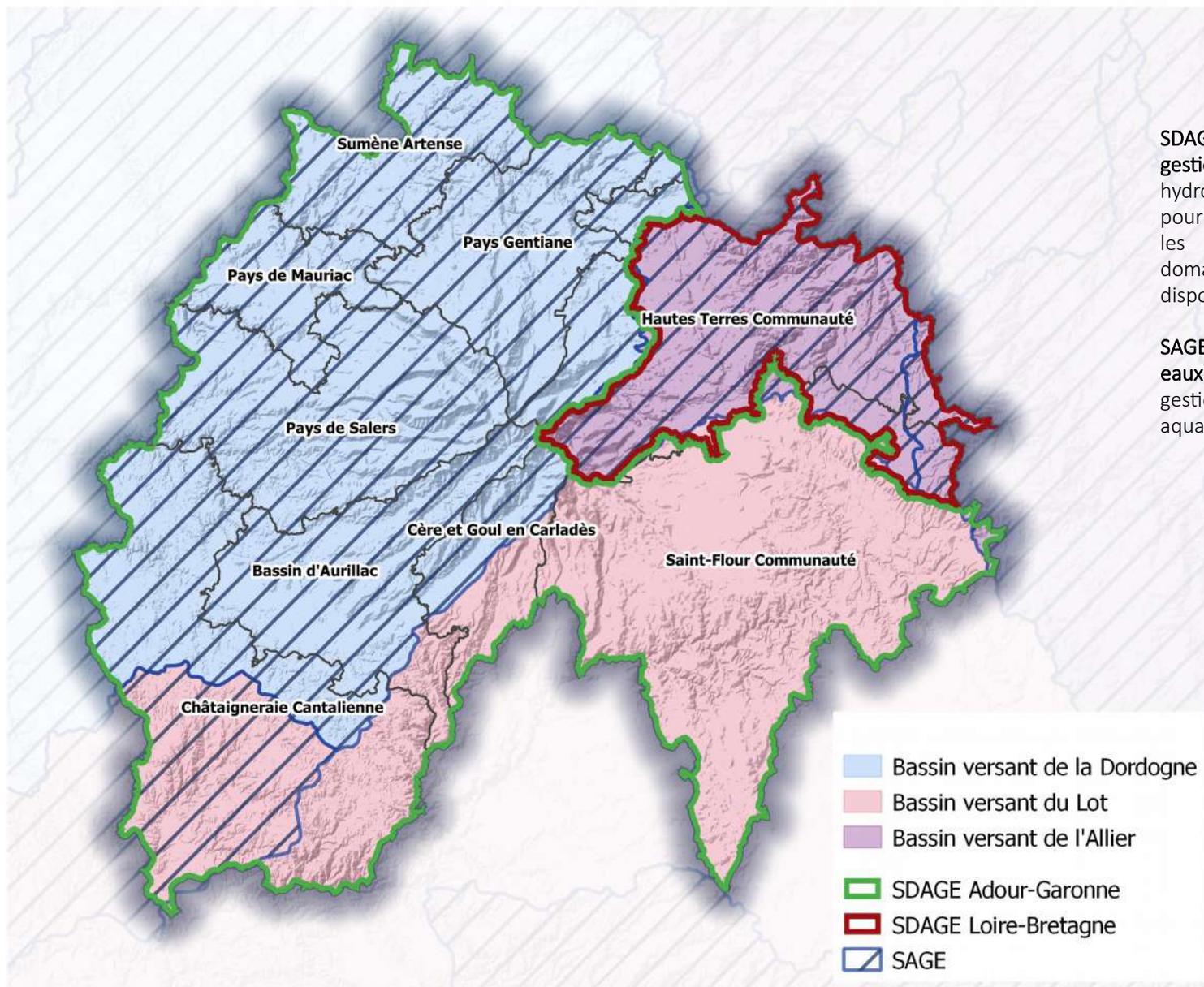
- Communes soumises à un plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- Rivières principales

Risque inondation



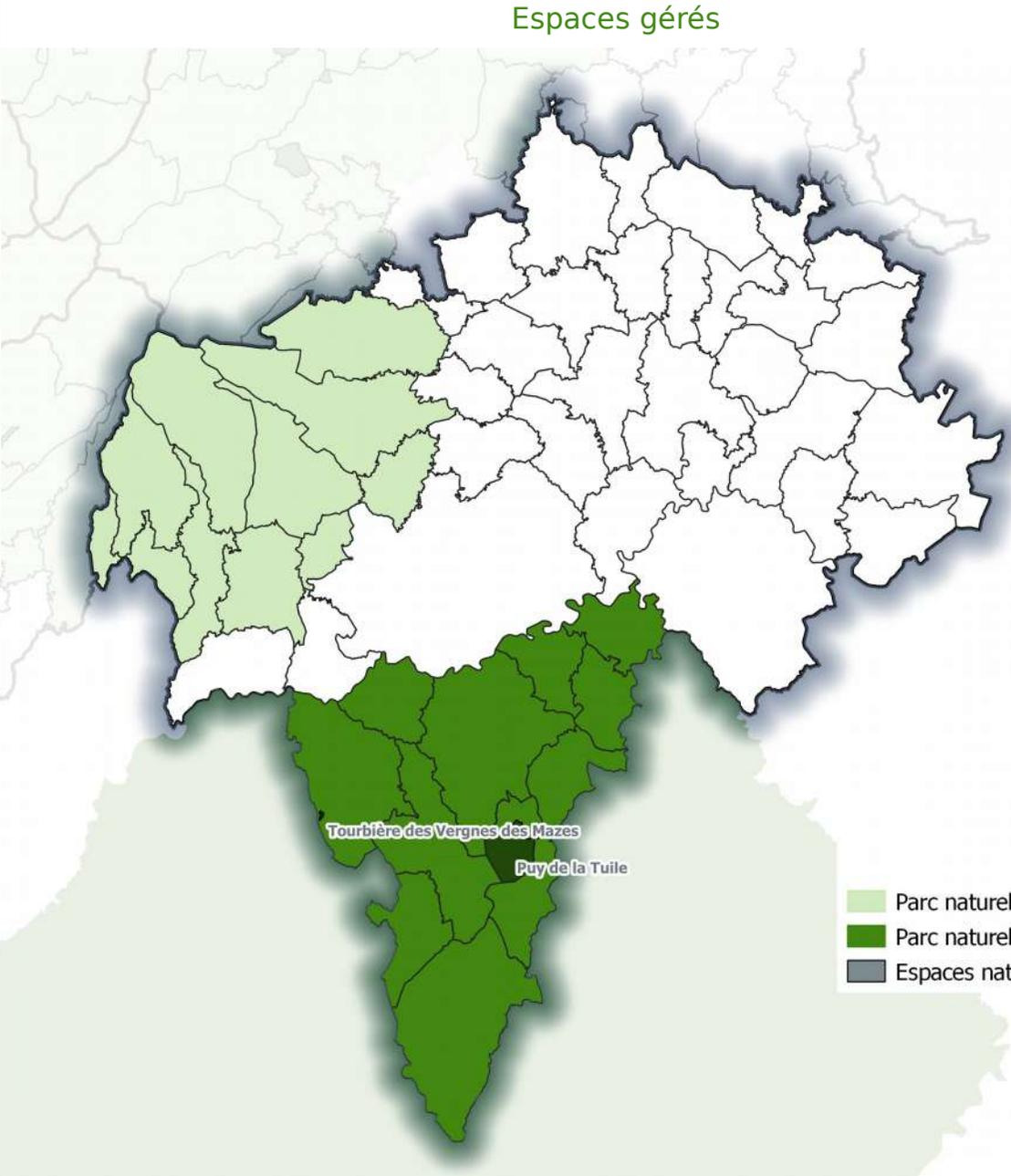
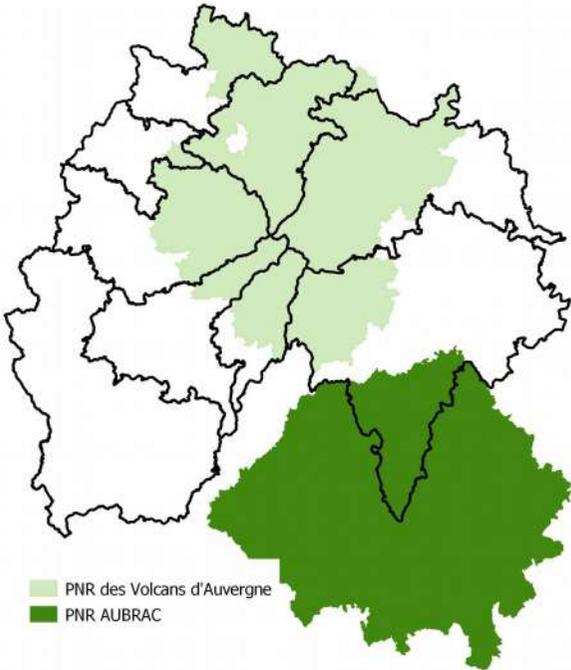
- Territoire à risque fort ou majeur
- Aléa inondation connu
- Commune à aléa fort connu
- Commune à aléa connu

Outils de gestion de l'eau

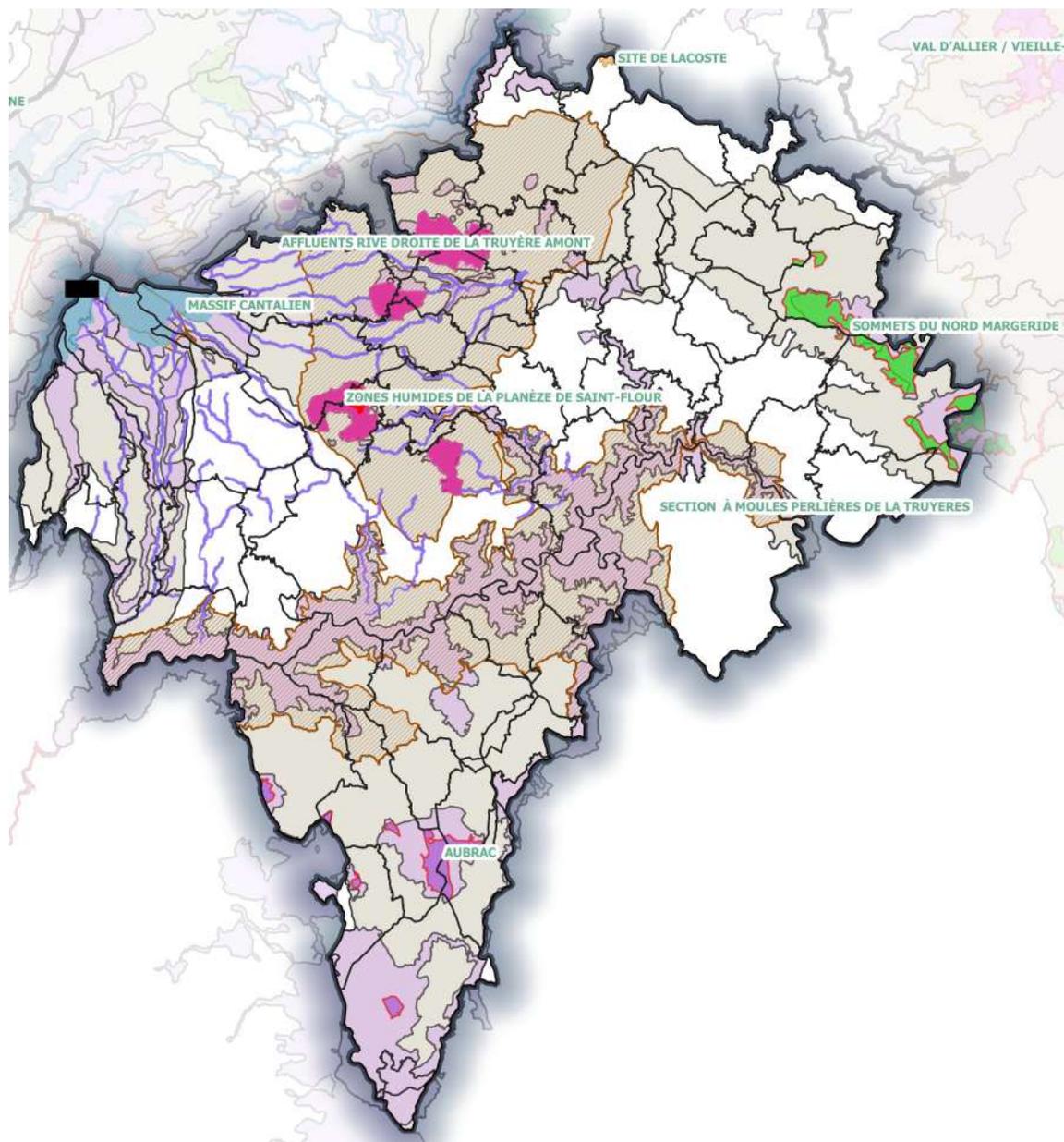


SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : il fixe pour chaque district hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : fixe les objectifs et les règles pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, au niveau d'une unité hydrographique.



Protection de la biodiversité



Le Cantal est riche de plusieurs zones Natura 2000 qui ont pour objectifs de préserver la diversité biologique du territoire. Elles se déclinent en deux volets :

- les zones de protections spéciales ou ZPS qui permettent d'identifier des zones de protection pour les oiseaux,
- les zones spéciales de conservation ou ZSC qui permettent de mettre en avant les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine exceptionnel qu'ils abritent. Permet la conservation d'espèces, de faune et de flore sauvage ainsi que leur habitat.

La région compte 260 sites dont 213 ZSC et 47 ZPS, ce qui représente 13,3 % de son territoire.

Le Cantal comptabilise 5,15 % des sites ZSC et 10,16 % des sites ZPS de la région.

Zonage de connaissance

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2

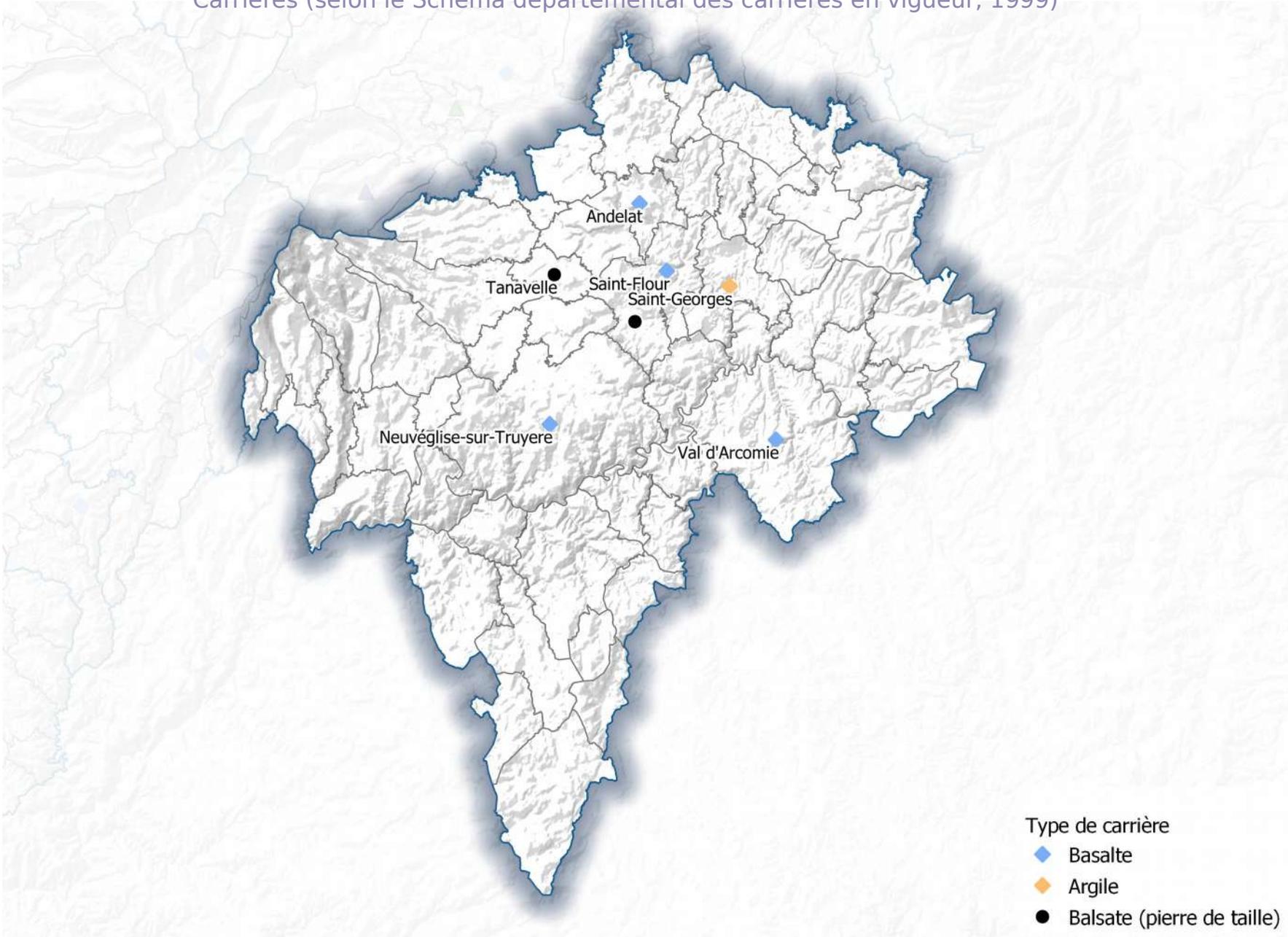
Natura 2000 - Zone de protection spéciale

- Gorges de la Truyère
- Planèze de St Flour

Natura 2000 – Zone spéciale de conservation

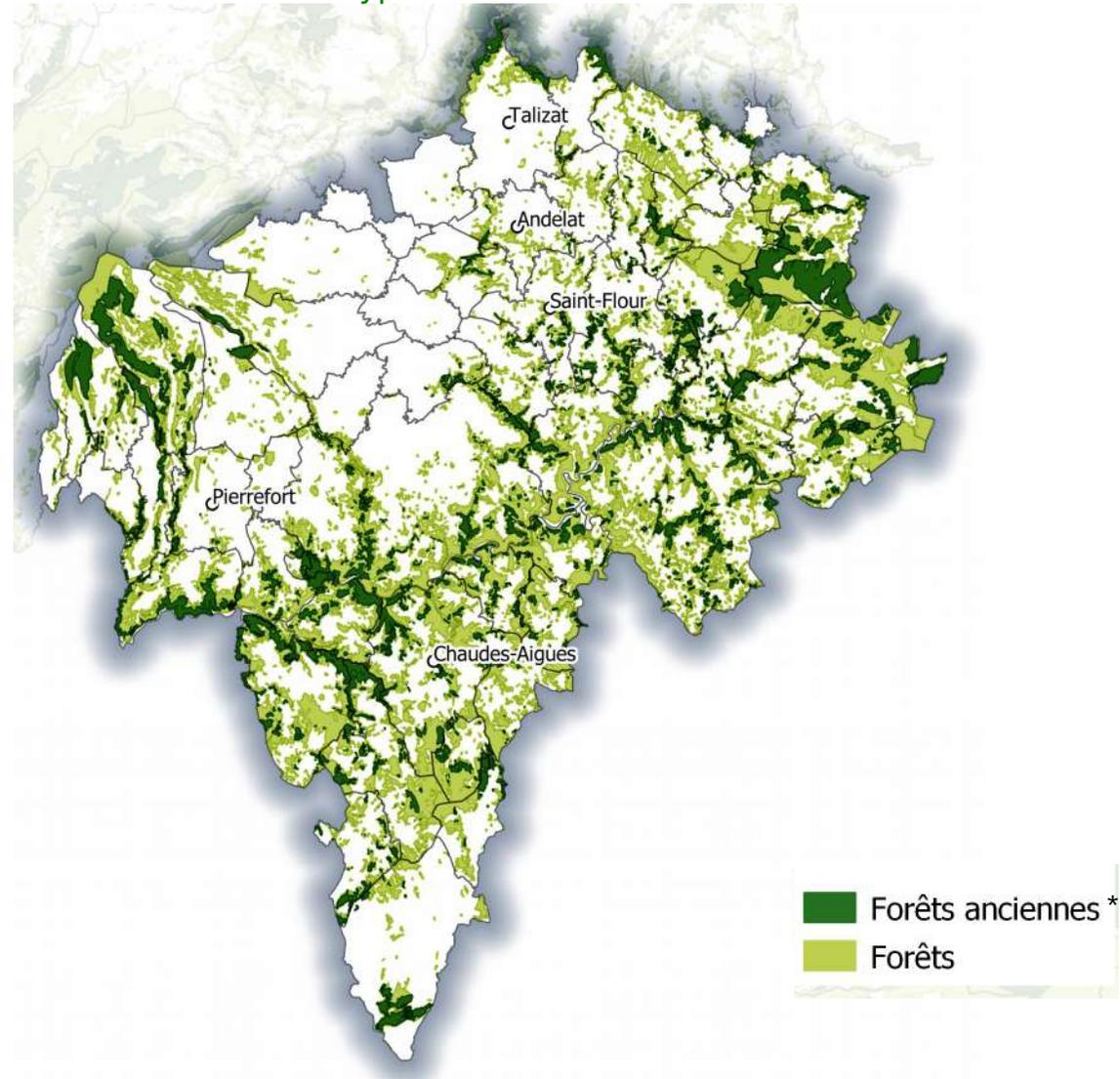
- AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT
- AUBRAC
- MASSIF CANTALIEN
- SECTION À MOULLES PERLIÈRES DE LA TRUYÈRES
- SITE DE LACOSTE
- SOMMETS DU NORD MARGERIDE
- ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR

Carrières (selon le Schéma départemental des carrières en vigueur, 1999)





Types de forêts



Taux d'occupation du sol par la forêt :

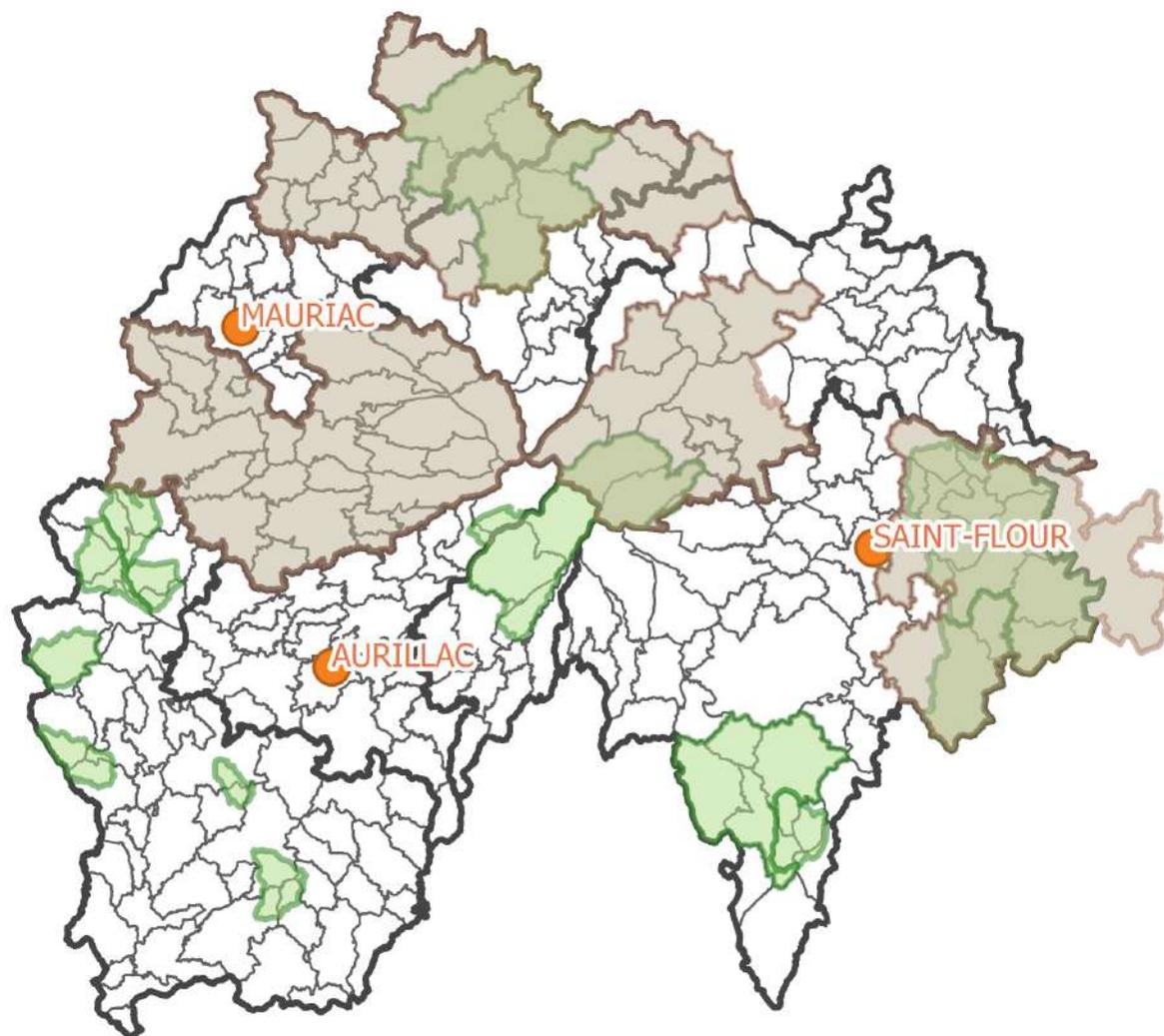
Saint-Flour communauté : 28 %

Cantal : 32 %

*Une **forêt ancienne** est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis au moins 100 ans. Ce concept renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol. A ne pas confondre avec le terme « vieille forêt » qui lui fait référence à l'âge des arbres.

Source : inventaire forestier - IGN

Les outils de gestion de la forêt

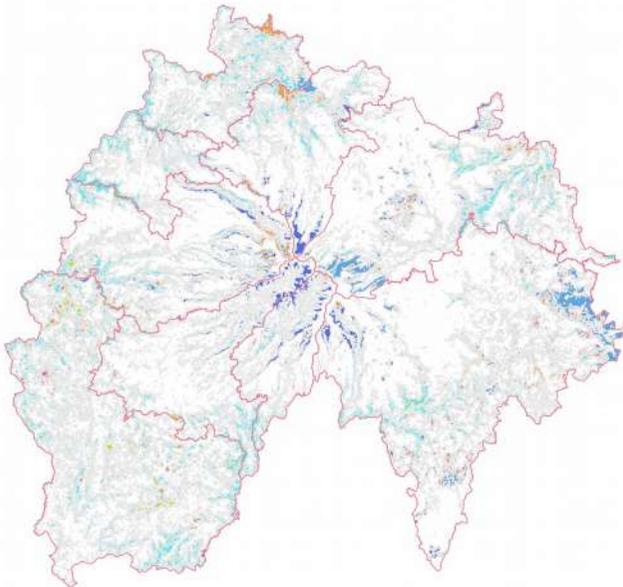


-  Charte forestière de territoire
-  Schéma de desserte forestière

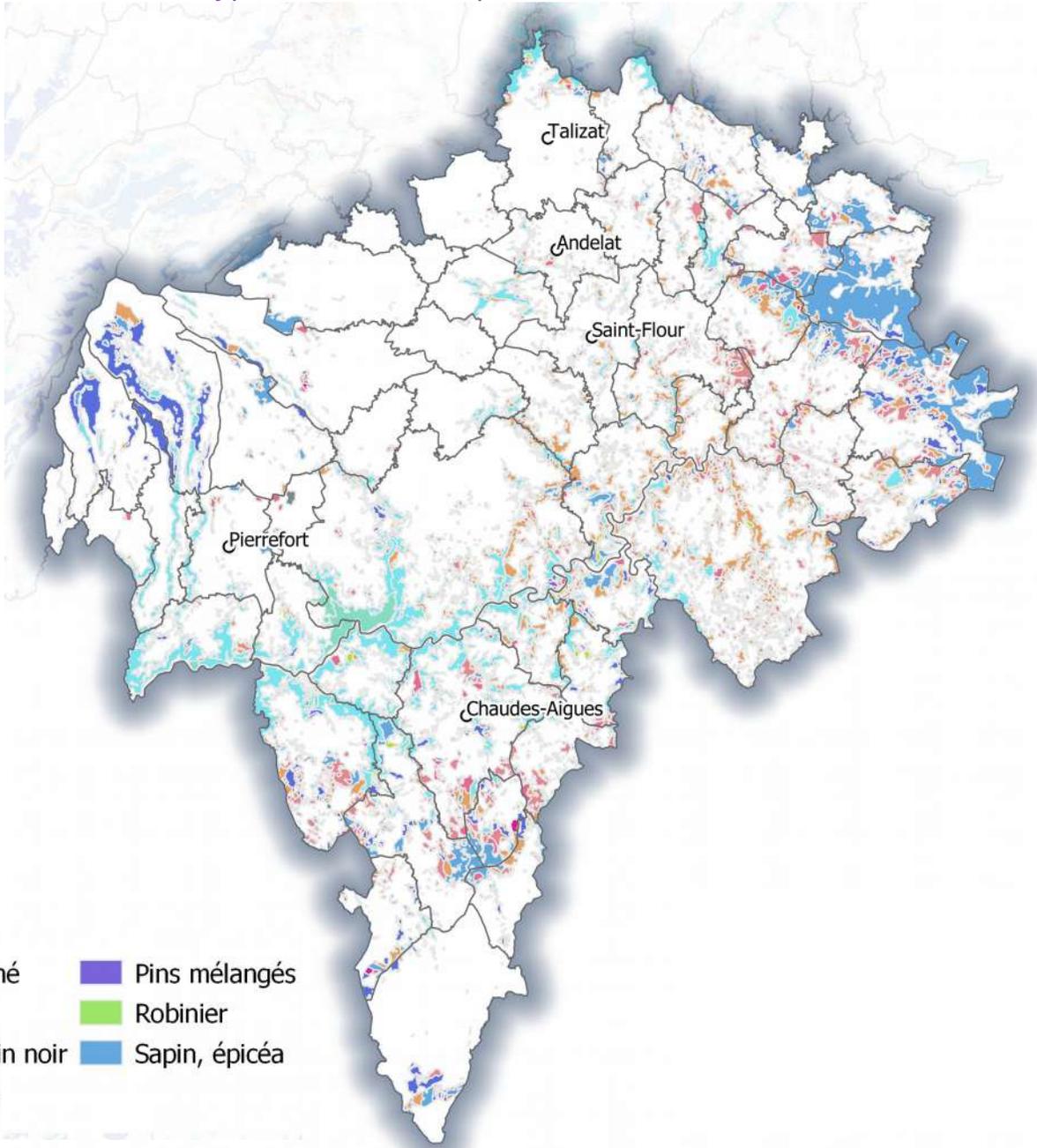
Une **Charte Forestière de Territoire** permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts,...) un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire.

Source : Centre national de la propriété forestière

Un **schéma directeur de desserte forestière** est un outil d'aménagement et d'aide à la gestion forestière. Il s'appuie sur l'analyse de trois univers : forestier, routier et environnemental. Il doit aider les propriétaires et techniciens privés ou publics à mieux appréhender les sorties des bois des propriétés privées et publiques

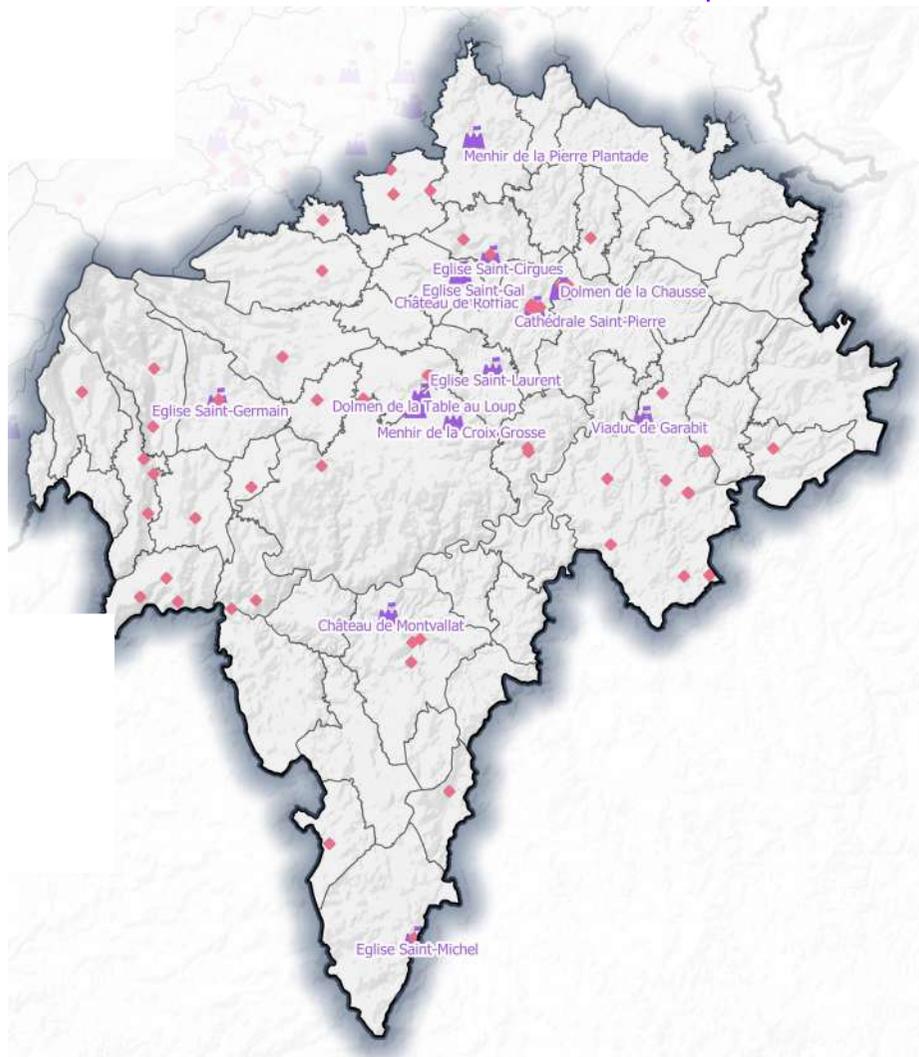


Type de boisement par essence



- | | | | |
|----------------|----------|-----------------------|---------------|
| Châtaignier | Feuillus | Non renseigné | Pins mélangés |
| Chênes décidus | Hêtre | Peuplier | Robinier |
| Conifères | Mélèze | Pin laricio, pin noir | Sapin, épicéa |
| Douglas | Mixte | Pin sylvestre | |

Les monuments historiques



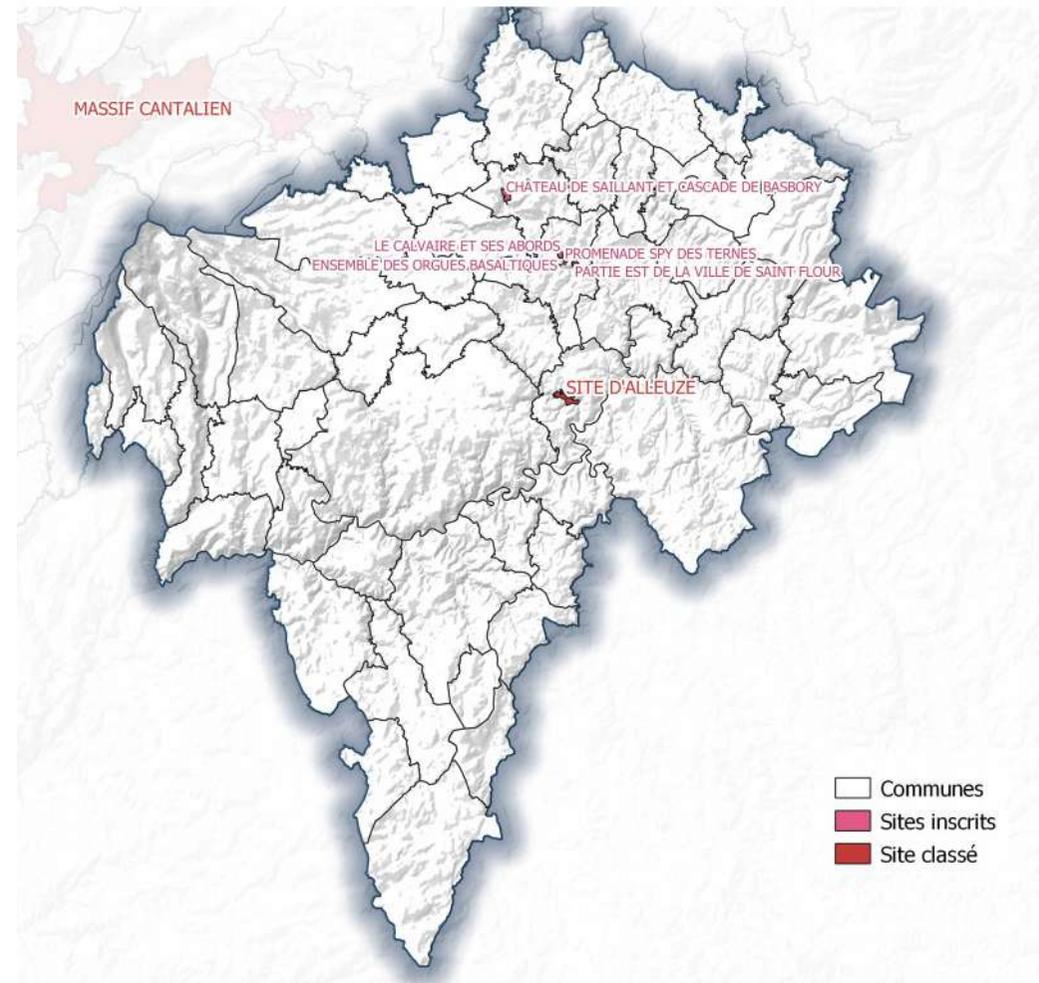
La législation distingue deux types de protection :

Les monuments classés : concerne les « immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Les monuments inscrits : concerne les « immeubles qui, sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Source : www.culture.gouv.fr

Les sites classés et inscrits



La législation distingue deux types de protection :

Les sites classés : site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Les sites inscrits : un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Source : www.culture.gouv.fr